



Global Asset
Management

États financiers annuels Fonds crédit revenu élevé BlueBay 2022 à 2025

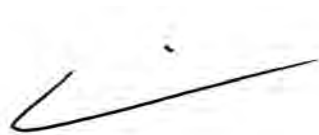
Ces états financiers annuels du Fonds crédit revenu élevé BlueBay depuis sa création en 2022 sont fournis conformément à une dispense que RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. a obtenue le 23 avril 2026. Les investisseurs peuvent obtenir sur demande des copies de ces états financiers annuels.

Les états financiers annuels 2022 sont offerts uniquement en anglais.

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des fonds (les « fonds »), dont les états financiers sont joints à la présente lettre. À l'exception des états financiers du SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC, qui ont été approuvés par le commandité du fonds, GAM Fund GP Inc., ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans ces états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les méthodes comptables significatives qui, à notre avis, sont appropriées pour les fonds, sont décrites dans la note 3 des notes annexes accompagnant les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux Normes canadiennes d'audit. Son rapport figure à la page suivante.



Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA

Chef de la direction

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 5 mars 2026



Heidi Johnston, CPA, CA

Chef des finances

Fonds RBC GMA

Aux porteurs de parts et au fiduciaire, ou aux associés, selon le cas, de

Fonds de placement à court terme pour investisseurs institutionnels Phillips, Hager & North	Fiducie d'obligations de sociétés à long terme Phillips, Hager & North	Fonds de crédit à rendement global BlueBay (Canada)
Fonds fiduciaire d'obligations à court terme de sociétés de première qualité Phillips, Hager & North	Fonds fiduciaire d'obligations de sociétés à long terme PRisM Phillips, Hager & North	Fonds de crédit à rendement global hors combustibles fossiles BlueBay (Canada)
Fonds d'obligations à court terme de base plus Phillips, Hager & North	Fonds fiduciaire de retraite d'hypothèques à long terme Phillips, Hager & North	Fonds événementiel sur crédit BlueBay (Canada)
Fonds d'obligations municipales plus Phillips, Hager & North	Fonds d'hypothèques conventionnelles plus Phillips, Hager & North	Fonds de crédit à revenu élevé BlueBay (auparavant, Fonds de crédit à rendement élevé adossé à des actifs BlueBay (Canada))
Fonds fiduciaire de retraite d'hypothèques Phillips, Hager & North	Fonds d'hypothèques à rendement élevé Phillips, Hager & North	Fonds d'obligations à courte durée de marchés émergents BlueBay (Canada)
Fonds d'occasions composées de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales BlueBay (Canada)	Fonds de dettes d'infrastructures Phillips, Hager & North	Fonds de titres garantis par des prêts de première qualité BlueBay (couvert en \$ CA)
Fonds d'hypothèques commerciales RBC	Fonds fiduciaire de retraite d'obligations à long terme Phillips, Hager & North	Fonds d'obligations souveraines de marchés émergents BlueBay
Fonds obligataire de solutions futures Vision RBC	Fonds fiduciaire de retraite valorisé d'obligations à long terme Phillips, Hager & North	Fonds PRisM équilibré Phillips, Hager & North
Fonds fiduciaire d'obligations de sociétés de première qualité Phillips, Hager & North	Fonds de titres d'emprunt de sociétés en placement privé à long terme Phillips, Hager & North	Fonds valorisé d'obligations gouvernementales à long terme Phillips, Hager & North
Fonds fiduciaire d'obligations de sociétés américaines de première qualité Phillips, Hager & North (couvert en \$ CA)	Fonds d'obligations à long terme de base plus Phillips, Hager & North	Fonds PRisM valorisé à long terme Phillips, Hager & North
Fonds PRisM à court terme Phillips, Hager & North	Fonds PRisM à moyen terme Phillips, Hager & North	Fonds à rendement absolu Phillips, Hager & North
Fonds valorisé d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North	Fonds PRisM à long terme Phillips, Hager & North	Fonds multistratégie alpha RBC
Fonds fiduciaire d'obligations de sociétés Phillips, Hager & North	Fonds d'obligations coupons détachés 20+ Phillips, Hager & North	Fonds d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur Phillips, Hager & North
Fonds fiduciaire valorisé d'obligations de sociétés Phillips, Hager & North	Fonds sur mesure de superposition de taux d'intérêt Phillips, Hager & North	Fonds stratégie fondamentale d'actions canadiennes à volatilité minimale RBC
Fonds de titres d'emprunt de sociétés en placement privé Phillips, Hager & North	Fonds sur mesure Univers avec superposition d'écarts de taux provinciaux I Phillips, Hager & North	Fonds institutionnel d'or et de métaux précieux Phillips, Hager & North
Fonds d'obligations de base plus Phillips, Hager & North	Fonds sur mesure Univers avec superposition d'écarts de taux provinciaux II Phillips, Hager & North	Fonds d'actions privilégiées canadiennes RBC
Fonds multistratégie de titres de créance Phillips, Hager & North	Fonds personnalisés de revenu fixe canadien à long terme	Fonds d'actions nord-américaines à positions vendeur et acheteur RBC
Fonds d'obligations municipales à long terme plus Phillips, Hager & North	Fonds à taux variable synthétique Phillips, Hager & North	Fonds d'actions américaines alpha plus RBC
Fiducie d'obligations de sociétés à long terme de première qualité Phillips, Hager & North	Fonds d'obligations d'État avec effet de levier PRisM Phillips, Hager & North	Fonds d'actions mondiales à dividendes stables QUBE RBC (couvert en \$ CA)
		Fonds fiduciaire de retraite spécifique d'actions mondiales RBC
		Fonds d'actions mondiales Vision QUBE RBC (auparavant, Fonds personnalisés d'actions mondiales QUBE RBC)
		SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC
		(individuellement, le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints de chaque Fonds au 31 décembre 2025 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 2, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 2;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 2;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 2;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes indiquées à la note 2;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 12 mars 2026



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (en milliers de dollars)
FONDS DE CRÉDIT À REVENU ÉLEVÉ BLUEBAY

auparavant, Fonds de crédit à rendement élevé adossé à des actifs BlueBay (Canada)

Le 31 décembre 2025

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
OBLIGATIONS ADOSSÉES À DES PRÊTS COMMERCIAUX				
AB Carval Euro CLO I-C DAC, 4,615 %, 25 juill. 2038, EUR	500	801	810	
Anchorage Capital Europe CLO 2 DAC, 4,497 %, 30 mars 2038, EUR	500	806	810	
Arini European CLO VI DAC, 5,527 %, 15 juill. 2039, EUR	750	1 198	1 218	
Avoca CLO XIV DAC, 5,272 %, 15 juill. 2039, EUR	500	783	812	
Barrow Hanley CLO II Ltd., 5,194 %, 31 mars 2038, USD	1 000	1 402	1 376	
Barrow Hanley CLO II Ltd., 5,934 %, 31 mars 2038, USD	750	1 052	1 031	
Barrow Hanley CLO III Ltd., 8,034 %, 20 avr. 2037, USD	1 000	1 414	1 385	
Blackrock European CLO XVI DAC, 10,300 %, 15 janv. 2039, EUR	500	802	802	
Carlyle U.S. CLO 2024-1 Ltd., 10,825 %, 15 avr. 2037, USD	1 000	1 395	1 390	
Contego CLO XII DAC, 4,477 %, 25 janv. 2040, EUR	500	810	810	
Elm Park CLO DAC, 4,418 %, 15 janv. 2038, EUR	500	813	808	
Fortress Credit Europe BSL 2024-1 DAC, 5,744 %, 20 janv. 2038, EUR	500	750	817	
Grosvenor Place CLO 2025-4 DAC, 4,608 %, 15 août 2039, EUR	500	805	807	
Grosvenor Place CLO 2025-4 DAC, 5,608 %, 15 août 2039, EUR	500	805	807	
ICG U.S. CLO 2025-2 Ltd., 5,756 %, 18 janv. 2039, USD	500	699	687	
Nassau 2021-I Ltd., 7,505 %, 26 août 2034, USD	750	1 075	1 031	
Nassau Euro CLO III DAC, 4,459 %, 15 oct. 2039, EUR	500	804	809	
NGC 2024-I Ltd., 12,614 %, 20 juill. 2037, USD	1 000	1 340	1 396	
Pikes Peak CLO 5, 10,784 %, 20 oct. 2037, USD	1 000	1 399	1 393	
Polen Capital CLO 2025-1 Ltd., 8,134 %, 6 mars 2038, USD	1 000	1 430	1 375	
Polen Capital CLO 2025-2 Ltd., 5,040 %, 20 janv. 2039, USD	1 000	1 403	1 373	
Polen Capital CLO 2025-2 Ltd., 5,710 %, 20 janv. 2039, USD	500	702	687	
Regatta XXII Funding Ltd., 4,933 %, 15 janv. 2039, USD	1 000	1 378	1 373	
Signal Harmonic CLO II DAC, 5,409 %, 15 oct. 2038, EUR	450	657	731	
Sycamore Tree CLO 2023-3 Ltd., 8,134 %, 20 avr. 2037, USD	750	1 059	1 034	
Tikehau U.S. CLO IV Ltd, 8,008 %, 15 mars 2038, USD	750	1 037	1 035	
Tikehau U.S. CLO IV Ltd, 11,698 %, 15 mars 2038, USD	500	670	690	
Trinitas CLO XXIV Ltd., 7,958 %, 25 avr. 2037, USD	500	672	692	
TOTAL DES OBLIGATIONS ADOSSÉES À DES PRÊTS COMMERCIAUX		27 961	27 989	70,3
TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES				
Balboa Bay Loan Funding 2025-2 Ltd., 4,981 %, 20 janv. 2039, USD	500	705	687	
Bellemeade Re 2025-1 Ltd., 5,424 %, 25 oct. 2035, USD	297	419	408	
BX Commercial Mortgage Trust, 2024-XL4X, 7,451 %, 15 févr. 2039, USD	464	625	640	
BX Trust, 6,390 %, 9 déc. 2040, USD	1 432	1 942	1 974	
Dowson 2025-1 Plc., 6,731 %, 20 déc. 2032, GBP	500	927	926	
Fairbridge 2025-1 B.V., 6,323 %, 24 févr. 2062, EUR	500	796	793	
FCT Noria 2025, 4,644 %, 25 juill. 2043, EUR	500	799	812	
GS Mortgage Securities Corp. II, 6,071 %, 10 sept. 2038, USD	1 000	1 282	1 374	
Latitude Australia Personal Loans Series 2025-1 Trust, 6,958 %, 17 sept. 2033, AUD	910	821	843	
Reach ABS Trust, 2025-1, 7,750 %, 16 août 2032, USD	200	286	282	
Satus 2024-1 Plc., 9,165 %, 17 janv. 2031, GBP	180	332	332	
SWCH Commercial Mortgage Trust, 2025-DATA, 7,989 %, 15 févr. 2042, USD	1 000	1 428	1 363	
TOTAL DES TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES		10 362	10 434	26,2
TOTAL DES PLACEMENTS		38 323	38 423	96,5
GAIN LATENT SUR LES CONTRATS DE CHANGE (ANNEXE A)		–	723	1,8
PERTE LATENTE SUR LES CONTRATS DE CHANGE (ANNEXE A)		–	(186)	(0,5)
TOTAL DU PORTEFEUILLE		38 323	38 960	97,8
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			842	2,2
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			39 802	100,0



ANNEXE A

Contrats de change

Contrats	Échéance	Gain latent (\$)
Achat 2 237 CAD, vente 1 600 USD à 1,3712	22 janv. 2026	43
Achat 1 067 CAD, vente 650 EUR à 1,6131	22 janv. 2026	18
Achat 894 CAD, vente 550 EUR à 1,6131	22 janv. 2026	7
Achat 766 CAD, vente 470 EUR à 1,6131	22 janv. 2026	8
Achat 37 CAD, vente 27 USD à 1,3712	22 janv. 2026	1
Achat 1 227 CAD, vente 750 EUR à 1,6131	22 janv. 2026	16
Achat 52 CAD, vente 37 USD à 1,3712	22 janv. 2026	1
Achat 814 CAD, vente 500 EUR à 1,6131	22 janv. 2026	7
Achat 837 CAD, vente 450 GBP à 1,8482	22 janv. 2026	5
Achat 48 CAD, vente 34 USD à 1,3712	22 janv. 2026	1
Achat 31 CAD, vente 22 USD à 1,3712	22 janv. 2026	1
Achat 1 392 CAD, vente 1 000 USD à 1,3712	22 janv. 2026	20
Achat 41 CAD, vente 30 USD à 1,3712	22 janv. 2026	–
Achat 1 873 CAD, vente 1 350 USD à 1,3712	22 janv. 2026	22
Achat 16 075 CAD, vente 9 797 EUR à 1,6131	22 janv. 2026	271
Achat 812 CAD, vente 500 EUR à 1,6131	22 janv. 2026	4
Achat 20 CAD, vente 14 USD à 1,3712	22 janv. 2026	–
Achat 100 CAD, vente 73 USD à 1,3712	22 janv. 2026	–
Achat 1 010 EUR, vente 1 628 CAD à 1,6131	22 janv. 2026	2
Achat 883 CAD, vente 961 AUD à 0,9152	22 janv. 2026	3
Achat 46 CAD, vente 33 USD à 1,3712	22 janv. 2026	1
Achat 67 CAD, vente 41 EUR à 1,6131	22 janv. 2026	1
Achat 78 CAD, vente 56 USD à 1,3712	22 janv. 2026	2
Achat 42 AUD, vente 39 CAD à 0,9152	22 janv. 2026	–
Achat 38 CAD, vente 24 EUR à 1,6131	22 janv. 2026	1
Achat 21 502 CAD, vente 15 482 USD à 1,3712	22 janv. 2026	274
Achat 53 CAD, vente 38 USD à 1,3712	22 janv. 2026	1
Achat 38 CAD, vente 24 EUR à 1,6131	22 janv. 2026	–
Achat 500 EUR, vente 806 CAD à 1,6131	22 janv. 2026	1
Achat 34 GBP, vente 63 CAD à 1,8482	22 janv. 2026	–
Achat 1 037 CAD, vente 750 USD à 1,3712	22 janv. 2026	8
Achat 1 033 CAD, vente 750 USD à 1,3712	22 janv. 2026	4
Achat 43 CAD, vente 27 EUR à 1,6131	22 janv. 2026	–
		<u>723</u>

ANNEXE A (suite)

Contrats de change

Contrats	Échéance	Perte latente (\$)
Achat 500 USD, vente 695 CAD à 1,3712	22 janv. 2026	(9)
Achat 6 USD, vente 7 CAD à 1,3712	22 janv. 2026	–
Achat 31 CAD, vente 17 GBP à 1,8482	22 janv. 2026	–
Achat 750 USD, vente 1 030 CAD à 1,3712	22 janv. 2026	(1)
Achat 47 CAD, vente 35 USD à 1,3712	22 janv. 2026	–
Achat 36 CAD, vente 27 USD à 1,3712	22 janv. 2026	–
Achat 750 USD, vente 1 052 CAD à 1,3712	22 janv. 2026	(23)
Achat 920 CAD, vente 500 GBP à 1,8482	22 janv. 2026	(5)
Achat 39 CAD, vente 25 EUR à 1,6131	22 janv. 2026	–
Achat 23 USD, vente 32 CAD à 1,3712	22 janv. 2026	(1)
Achat 20 USD, vente 28 CAD à 1,3712	22 janv. 2026	(1)
Achat 750 EUR, vente 1 230 CAD à 1,6131	22 janv. 2026	(20)
Achat 1 500 EUR, vente 2 456 CAD à 1,6131	22 janv. 2026	(36)
Achat 500 USD, vente 700 CAD à 1,3712	22 janv. 2026	(14)
Achat 25 EUR, vente 41 CAD à 1,6131	22 janv. 2026	–
Achat 1 500 USD, vente 2 079 CAD à 1,3712	22 janv. 2026	(22)
Achat 900 GBP, vente 1 667 CAD à 1,8482	22 janv. 2026	(3)
Achat 600 USD, vente 841 CAD à 1,3712	22 janv. 2026	(18)
Achat 475 EUR, vente 768 CAD à 1,6131	22 janv. 2026	(1)
Achat 825 CAD, vente 450 GBP à 1,8482	22 janv. 2026	(7)
Achat 162 CAD, vente 100 EUR à 1,6131	22 janv. 2026	–
Achat 20 USD, vente 27 CAD à 1,3712	22 janv. 2026	–
Achat 368 CAD, vente 200 GBP à 1,8482	22 janv. 2026	(3)
Achat 1 900 EUR, vente 3 082 CAD à 1,6131	22 janv. 2026	(16)
Achat 2 085 CAD, vente 1 525 USD à 1,3712	22 janv. 2026	(6)
		<u>(186)</u>
TOTAL DES CONTRATS DE CHANGE		<u>537</u>

Toutes les contreparties ont une notation d'au moins A.



États de la situation financière

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes annexes)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
ACTIF		
Placements, à la juste valeur	38 423 \$	36 317 \$
Trésorerie	1 153	1 237
Souscriptions à recevoir	–	19 000
Marge à recevoir	–	1 800
Gain latent sur les contrats de change	723	701
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	363	389
TOTAL DE L'ACTIF	40 662	59 444
PASSIF		
Montant à payer à des courtiers	–	751
Rachats à payer	–	19 000
Marge à payer	670	–
Perte latente sur les contrats de change	186	2 509
Créditeurs et charges à payer	4	4
TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	860	22 264
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)	39 802 \$	37 180 \$
Placements, au coût	38 323 \$	34 827 \$
VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE F	1 \$	1 \$
SÉRIE O	39 801 \$	37 179 \$
VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE F	9,81 \$	9,76 \$
SÉRIE O	9,77 \$	9,76 \$

États du résultat global

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2025	2024
REVENUS (se reporter à la note 3 des notes annexes)		
Intérêts à distribuer	2 617 \$	4 016 \$
Charges d'intérêts	–	(19)
Revenus (pertes) sur les instruments dérivés	(2 727)	(751)
Gain (perte) net réalisé sur les placements	1 910	4 051
Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés	955	(2 012)
TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	2 755	5 285
Gain (perte) net sur les soldes en devises	(93)	96
TOTAL DES AUTRES REVENUS (PERTES)	(93)	96
TOTAL DES REVENUS (PERTES)	2 662	5 381
CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au fonds)		
Frais de gestion	–	–
Frais d'administration	38	52
TPS/TVH	2	8
TOTAL DES CHARGES	40	60
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS	2 622 \$	5 321 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS		
SÉRIE F	– \$	– \$
SÉRIE O	2 622 \$	5 321 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE F	0,60 \$	0,97 \$
SÉRIE O	0,67 \$	1,07 \$



Tableaux des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2025	2024
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS		
AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative liée aux activités	2 622 \$	5 321 \$
AJUSTEMENTS AUX FINS DU RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Gain) perte net de change latent sur la trésorerie	–	(9)
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	(1 910)	(4 051)
Variation de la perte (gain) latente sur les placements et les instruments dérivés	(955)	2 012
(Augmentation) diminution des débiteurs	26	284
Augmentation (diminution) des créditeurs	–	(2)
(Augmentation) diminution des comptes sur marge	2 470	(242)
Amortissement des primes et des escomptes	–	–
Dividendes autres qu'en trésorerie	–	–
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	–	–
Coût des placements acquis*	(165 076)	(82 011)
Produit de la vente et à l'échéance de placements*	162 739	94 462
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(84)	15 764
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables*	19 000	–
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables*	(19 000)	(18 000)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	–	–
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	– \$	(18 000) \$
Gain (perte) net de change latent sur la trésorerie	–	9
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	(84)	(2 236)
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	1 237	3 464
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA CLÔTURE	1 153 \$	1 237 \$
Intérêts reçus (payés) ^{†§}	2 625 \$	4 211 \$
Revenu tiré des (versé aux) fiducies de placement ^{†‡}	– \$	– \$
Dividendes reçus (payés) ^{†‡}	– \$	– \$

* Opérations en nature exclues.

† Classés dans les activités d'exploitation.

‡ Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.

§ Comprend des intérêts payés de 0 \$ (22 \$ en 2024).



États des variations de la valeur liquidative *(en milliers de dollars)*

Périodes closes les 31 décembre *(se reporter à la note 2 des notes annexes)*

	Série F		Série O		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	1 \$	1 \$	37 179 \$	49 858 \$	37 180 \$	49 859 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS						
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	–	–	–	19 000	–	19 000
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	–	–	2 561	5 381	2 561	5 381
Rachat de parts rachetables	–	–	–	(37 000)	–	(37 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS SUR LES PARTS RACHETABLES						
Distributions tirées du revenu net	–	–	(2 561)	(5 381)	(2 561)	(5 381)
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–	–	–
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						
	–	–	(2 561)	(5 381)	(2 561)	(5 381)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA VALEUR LIQUIDATIVE						
	–	–	2 622	(12 679)	2 622	(12 679)
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	1 \$	1 \$	39 801 \$	37 179 \$	39 802 \$	37 180 \$



Informations générales (se reporter à la note 1 des notes annexes)

Le fonds vise à réaliser un rendement composé d'un revenu d'intérêts et d'une croissance modérée du capital en investissant principalement dans des titres de crédit adossés à des actifs. Le fonds peut exécuter des opérations sur instruments dérivés ou contracter des emprunts à des fins de placements.

Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes annexes)

Risque de crédit (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de crédit, en fonction de la notation des émetteurs en date du :

Notation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
AAA	8,8	23,4
AA	1,4	12,1
A	23,8	14,6
BBB	40,5	36,6
BB	21,0	9,4
B	2,9	–
Sans notation	1,6	3,9
Total	100,0	100,0

Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

Répartition des placements	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Prêts	70,3	62,2
Titres adossés à des créances hypothécaires	26,2	35,4
Trésorerie/Autres	3,5	2,4
Total	100,0	100,0

Risque de taux d'intérêt (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de taux d'intérêt, en fonction de la durée résiduelle des placements en date du :

Durée	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Moins de un an	–	–
1 an à 5 ans	–	–
5 ans à 10 ans	9,9	16,7
Plus de 10 ans	90,1	83,3
Total	100,0	100,0

Se reporter aux notes annexes à la suite des présentes.

En date du 31 décembre 2025, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, et que toutes les autres variables avaient été constantes, la valeur liquidative du fonds aurait pu diminuer ou augmenter d'environ 0,1 % (0,3 % au 31 décembre 2024). En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Risque de change (% de la valeur liquidative)

Puisque le risque de change que comporte le fonds est couvert au moyen de contrats de change, le fonds est peu sensible aux variations des taux de change.

Hierarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date des 31 décembre 2025 et 2024.

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	38 423	–	38 423
Placements à court terme	–	–	–	–
Instruments dérivés – actifs	–	723	–	723
Instruments dérivés – passifs	–	(186)	–	(186)
Total des instruments financiers	–	38 960	–	38 960
% du total du portefeuille	–	100,0	–	100,0

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	36 317	–	36 317
Placements à court terme	–	–	–	–
Instruments dérivés – actifs	–	701	–	701
Instruments dérivés – passifs	–	(2 509)	–	(2 509)
Total des instruments financiers	–	34 509	–	34 509
% du total du portefeuille	–	100,0	–	100,0

Pour les périodes closes les 31 décembre 2025 et 2024, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.



Le 31 décembre 2025

Frais de gestion et d'administration (se reporter à la note 8 des notes annexes)

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du fonds suivants.

	Frais de gestion	Frais d'administration
Série F	0,90 %	0,10 %
Série O	s.o.*	0,10 %

* Les porteurs de parts de série O versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Placements détenus par des parties liées (en milliers de dollars, sauf les nombres de parts)

La Banque Royale du Canada, ou l'une de ses filiales, détenait les placements suivants dans le fonds en date du :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Nombre de parts détenues		
Série F	136	128
Série O	1 990 825	1 862 453
Valeur des parts	19 455	18 170

Impôts (en milliers de dollars) (se reporter à la note 6 des notes annexes)

Le montant approximatif des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital du fonds s'établissait comme suit :

Au 31 décembre 2025

Pertes en capital	515
Pertes autres qu'en capital	–

Parts rachetables (en milliers)

Aucune limite n'est imposée quant au nombre de parts pouvant être émises. Un résumé des parts achetées et rachetées à la valeur liquidative par part au cours de la période est présenté ci-après.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Série F		
Nombre de parts à l'ouverture	–	–
Nombre de parts émises	–	–
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	–	–
Nombre de parts à la clôture	–	–

Se reporter aux notes annexes à la suite des présentes.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Série O		
Nombre de parts à l'ouverture	3 810	5 005
Nombre de parts émises	–	1 947
Nombre de parts réinvesties	263	538
Nombre de parts rachetées	–	(3 680)
Nombre de parts à la clôture	4 073	3 810

Placements détenus par d'autres fonds de placement liés (%) (se reporter à la note 8 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous résume, sous forme de pourcentage, la valeur liquidative du fonds détenue par d'autres fonds de placement liés en date du :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Fonds multistratégie alpha RBC	51,1	51,1

Compensation des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau suivant présente les montants pour lesquels le fonds a un droit juridiquement exécutoire de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Le poste « Montant net » présente l'incidence sur le fonds dans l'éventualité où tous les droits de compensation seraient exercés.

31 décembre 2025	Actif	Passif
Montants bruts – actifs (passifs)	723	(186)
Montants ayant fait l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière	–	–
Montants nets présentés dans les états de la situation financière	723	(186)
Montants connexes n'ayant pas fait l'objet d'une compensation	(18)	18
Montant donné (reçu) en garantie	–	–
Montant net	705	(168)

31 décembre 2024	Actif	Passif
Montants bruts – actifs (passifs)	701	(2 509)
Montants ayant fait l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière	–	–
Montants nets présentés dans les états de la situation financière	701	(2 509)
Montants connexes n'ayant pas fait l'objet d'une compensation	(130)	130
Montant donné (reçu) en garantie	–	–
Montant net	571	(2 379)

1. Les fonds

Les fonds, collectivement appelés le « fonds » ou les « fonds », sont des fiducies de fonds commun de placement à capital variable régies par les lois de la province de la Colombie-Britannique ou d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie cadre, à l'exception du SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC, qui est une société en commandite constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une convention de société en commandite. RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) est le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le placeur et l'un des agents chargés de la tenue des registres des fonds, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22^e étage, Toronto (Ontario). RBC GMA est aussi le fiduciaire des fiducies de fonds communs de placement régis par les lois de la province d'Ontario. À l'exception des états financiers du SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC, qui ont été approuvés par le commandité du fonds, GAM Fund GP Inc., le 5 mars 2026, ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA le 5 mars 2026.

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité de parts de série A, de série I, de série N, de série F, de série O, de série OL et de série P.

Les parts de série A, de série I, de série F, de série O et de série OL ne sont offertes qu'à de grands investisseurs individuels ou institutionnels, à l'occasion et au cas par cas. Les parts de série N et de série P ne sont offertes qu'à des fonds liés. Les parts de série O et de série OL peuvent être achetées, échangées ou rachetées par l'intermédiaire de RBC GMA ou, dans certaines circonstances, de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée.

Le SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC est divisé en une part attribuable au commandité, correspondant à la participation de celui-ci dans le fonds, et des parts de série O, correspondant à la participation dans le fonds des porteurs de parts qui sont des commanditaires. Pour ce fonds, le terme « parts rachetables » fait référence aux parts de société en commandite rachetables.

2. Exercice

Les états de la situation financière sont arrêtés aux 31 décembre 2025 et 2024, selon le cas, et les états du résultat global, les tableaux des flux de trésorerie et les états des variations de la valeur liquidative sont présentés pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, sauf pour les fonds établis au cours de l'un de ces exercices, auquel cas

l'information est fournie pour la période allant de la date de lancement, indiquée dans les notes annexes renseignements – propres au fonds, au 31 décembre de cet exercice.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité. Les informations significatives sur les méthodes comptables des fonds sont les suivantes :

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers et des dérivés Chaque fonds classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des fonds qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des fonds. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Le montant reçu en garantie correspond aux montants détenus par une contrepartie ou un dépositaire pour le compte des fonds, sous forme de titres ou de trésorerie. La trésorerie reçue en garantie est comptabilisée dans l'état de

la situation financière, tandis que les titres reçus à ce titre n'y sont pas inclus. Le montant donné en garantie est constitué des montants détenus par un dépositaire ou une contrepartie du fonds pour le compte de la contrepartie, sous forme de trésorerie ou de titres. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres donnés en garantie sont présentés dans l'inventaire du portefeuille du fonds concerné.

Classement des parts rachetables Les séries des fonds ont des caractéristiques différentes. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Entités structurées non consolidées Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (FNB) gérés par le gestionnaire ou une société liée au gestionnaire (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans le document de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative des fonds sous-jacents concernés.

Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- (i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- (ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de croissance du capital, des revenus de placement ou les deux;

- (iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Certains fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

Détermination de la juste valeur La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des fonds. Les niveaux de la hiérarchie des données d'entrée sont les suivants :

Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les cours obtenus de fournisseurs, les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des fournisseurs et les cours des fonds sous-jacents qui ne sont pas négociés quotidiennement;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Toute modification apportée aux méthodes d'évaluation peut donner lieu à des transferts entre les niveaux.

La hiérarchie à trois niveaux utilisée pour la présentation des placements et des dérivés est incluse dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

Actions – Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont évaluées d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Titres à revenu fixe et titres de créance – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts, les débentures et les autres titres de créance sont évalués d'après le cours moyen, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Les créances hypothécaires approuvées en vertu de la LNH sont évaluées au montant de capital qui produirait un rendement égal au taux en vigueur pour les créances hypothécaires de nature et d'échéance similaires.

Placements à court terme – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Options – Les options donnent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent donné à un prix d'exercice convenu et à une date, ou sur une période, donnée.

Les options cotées sont évaluées au cours de clôture de la bourse sur laquelle l'option est officiellement négociée. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Les options achetées et les options émises (vendues) sont comptabilisées à titre de placements dans les états de la situation financière. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière, et les gains et les pertes latentes à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation sont comptabilisés comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Lorsqu'une option est exercée et que les titres sous-jacents sont acquis ou livrés, les frais d'acquisition ou le produit de la vente sont ajustés au montant de la prime. Au dénouement d'une option, le fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre la prime et le coût du dénouement de la position. À l'expiration d'une option, les gains ou les pertes correspondent au montant des primes respectivement reçues ou payées. Les gains (pertes) nets réalisés sur la vente ou l'achat d'options sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé sur les placements » dans l'état du résultat global.

Bons de souscription – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

Les bons de souscription sont comptabilisés à titre de placements et sont présentés à la juste valeur dans les états de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Lorsque les bons de souscription sont exercés ou qu'ils ont expiré, les gains (pertes) nets réalisés sont comptabilisés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Contrats à terme de gré à gré – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les gains ou pertes latents sur les contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent sur les contrats de change et les contrats à terme sur obligations à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » et les gains ou les pertes réalisés sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Contrats à terme normalisés – Les contrats à terme normalisés conclus par les fonds sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les fonds n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain

ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière et la variation en glissement annuel de ces soldes est comptabilisée comme « Augmentation/diminution des débiteurs » ou « Augmentation/diminution des créditeurs » dans le tableau des flux de trésorerie, selon le cas.

Swaps de rendement global – Un swap de rendement global est une entente selon laquelle une partie effectue des paiements en fonction d'un taux établi, fixe ou variable, alors que l'autre partie effectue des paiements en fonction du rendement d'un actif sous-jacent, qui comprend le revenu généré et les gains en capital. Les swaps de rendement global sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalant à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir sur les contrats de swaps ouverts » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » de l'état de la situation financière, selon le cas. Les risques des swaps de rendement global consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

Swaps de taux d'intérêt – Un swap de taux d'intérêt est une entente conclue entre deux parties visant l'échange de paiements périodiques d'intérêts en fonction d'un montant principal notionnel. Les paiements périodiques nets d'intérêts reçus ou versés aux termes de swaps de taux d'intérêt sont respectivement comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou versés au moment où le fonds conclut le swap sont comptabilisés à titre d'actif ou de passif dans les états de la situation financière. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Swaps sur défaillance – Un swap sur défaillance est une entente conclue entre un acheteur de protection et un vendeur de protection. L'acheteur de protection verse périodiquement un montant en échange d'un paiement par le vendeur de protection conditionnel à un événement de crédit, tel que la défaillance, la faillite ou la restructuration de l'entité de référence. Les montants reçus sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et les montants versés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps sur défaillance sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Swaps de devises – Un swap de devises est une entente conclue entre deux parties visant l'échange de paiements d'intérêts et de capital libellés dans deux devises différentes. Les swaps de devises sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalant à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir sur les contrats de swaps ouverts » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » de l'état de la situation financière. Les risques des swaps de devises consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

Titres vendus à découvert – Certains fonds peuvent conclure des opérations de vente à découvert. Les ventes à découvert sont des opérations par lesquelles un fonds vend un placement qu'il ne possède pas. Un fonds peut recourir à des ventes à découvert pour i) compenser la baisse potentielle de la valeur des positions acheteur de titres semblables; ii) augmenter sa marge de manœuvre; iii) obtenir un meilleur rendement; iv) mettre en œuvre sa stratégie d'arbitrage du risque; et v) appliquer ses stratégies de gestion du portefeuille générales nécessitant l'utilisation d'instruments dérivés. Lorsqu'un fonds procède à une vente à découvert, il emprunte le titre vendu à découvert et le livre à la contrepartie. Les titres vendus à découvert sont inscrits à l'état de la situation financière au poste « Placements dans des titres vendus à découvert ». Un fonds doit normalement

payer des frais ou une prime pour emprunter un titre et doit rembourser au prêteur du titre tout dividende ou intérêt reçu pendant la période du prêt. Ces frais sont comptabilisés au poste « Frais à payer liés au prêt de titres » de l'état de la situation financière. Les frais engagés sont, quant à eux, comptabilisés au poste « Frais liés au prêt de titres » de l'état du résultat global. Les dividendes à payer sur ces titres sont, s'il y a lieu, inscrits à l'état de la situation financière au poste « Dividendes à payer sur les ventes à découvert ». Les dividendes obtenus sur ces placements sont, le cas échéant, inscrits à l'état du résultat global au poste « Dividendes sur les ventes à découvert ».

Fonds sous-jacents – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

Évaluation de la juste valeur des placements – Les fonds ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et des autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les fonds utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des fonds sont également surveillées par le comité d'évaluation.

Trésorerie La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

Comptes sur marge Les comptes sur marge représentent les dépôts de garantie détenus auprès de courtiers en lien avec des contrats sur instruments dérivés.

Monnaie fonctionnelle À l'exception des fonds énumérés ci-après, les souscriptions, les rachats et le rendement des fonds sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des fonds. Pour le Fonds d'actions américaines alpha plus RBC, le Fonds d'obligations à courte durée de marchés émergents BlueBay (Canada) et le Fonds d'obligations souveraines de marchés émergents BlueBay (les « fonds en dollars américains »), les souscriptions, les rachats et le rendement sont exprimés en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de ces fonds.

Conversion des devises La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens (en dollars américains dans le cas des fonds en dollars américains) au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change au comptant et à terme sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Évaluation des séries Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série de parts d'un fonds. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du fonds, moins le passif du fonds qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges imputables directement à une série sont imputées à celle-ci. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

Opérations de placement Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les frais liés au prêt de titres, les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro et des placements à court terme.

Comptabilisation des revenus Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent au taux du coupon comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu provenant des fonds sous-jacents et des autres fiducies. Les primes payées ou escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis. Les paiements d'intérêts que versent les fonds aux contreparties sur la branche à payer des contrats dérivés sont comptabilisés au poste « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part L'augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part dans l'état du résultat global représente l'augmentation (diminution) liée aux activités de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, divisée par le nombre moyen de parts en circulation, par série, au cours de la période.

Frais de rachat anticipé Les frais de rachat anticipé (frais d'opérations à court terme) sont versés directement à un fonds et visent à limiter les opérations trop fréquentes et les coûts connexes. À l'exception des fonds du marché monétaire, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % de la valeur courante des parts lorsque le porteur demande le rachat ou la substitution de ses parts dans les sept jours suivant l'achat de parts ou la substitution précédente des parts d'un autre fonds. Ces montants sont inclus dans l'état des variations de la valeur liquidative.

Souscriptions payées d'avance Les souscriptions payées d'avance sont constituées des sommes reçues des porteurs de parts pour des souscriptions qui entreront en vigueur après la date de clôture de la période.

Devises Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous.

AUD – Dollar australien	KRW – Won sud-coréen
BRL – Real brésilien	KZT – Tenge kazakh
CAD – Dollar canadien	MXN – Peso mexicain
CHF – Franc suisse	MYR – Ringgit malais
CLP – Peso chilien	NGN – Naira nigérian
CNY – Renminbi chinois	NOK – Couronne norvégienne
COP – Peso colombien	NZD – Dollar néo-zélandais
CZK – Couronne tchèque	PEN – Nouveau sol péruvien
DKK – Couronne danoise	PLN – Zloty polonais
DOP – Peso dominicain	PYG – Guarani paraguayen
EGP – Livre égyptienne	RON – Leu roumain
EUR – Euro	SEK – Couronne suédoise
GBP – Livre sterling	SGD – Dollar de Singapour
HKD – Dollar de Hong Kong	THB – Baht thaïlandais
HUF – Forint hongrois	TRY – Nouvelle livre turque
IDR – Roupiah indonésienne	USD – Dollar américain
INR – Roupie indienne	ZAR – Rand sud-africain
JPY – Yen japonais	

Opérations en nature et échanges entre les séries d'un fonds Les activités d'exploitation et de financement comptabilisées aux tableaux des flux de trésorerie des fonds excluent les opérations hors trésorerie. Les principales différences entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états des variations de la valeur liquidative et aux tableaux des flux de trésorerie concernent les opérations en nature et les échanges entre les séries d'un fonds. De même, les postes « Coût des placements acquis » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » des tableaux des flux de trésorerie excluent les opérations en nature.

4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par la direction aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Les fonds ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture.

Les fonds peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La note 3 traite des méthodes de la direction concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque fonds, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les fonds sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque fonds en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque fonds et les événements du marché, en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement et, dans certains cas, en couvrant périodiquement certains risques au moyen de dérivés. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Les grandes perturbations sur les marchés, telles que celles causées par les pandémies, les catastrophes naturelles et environnementales, les guerres et les actes terroristes, peuvent nuire aux marchés locaux et mondiaux et au cours normal des activités sur les marchés. Elles peuvent aussi nuire à la performance des fonds et à la valeur de leurs placements.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un fonds particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds. Ces risques comprennent ceux auxquels le fonds est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un fonds ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Les fonds peuvent être exposés quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement à des demandes de rachats de parts au comptant. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Les fonds cherchent à conserver suffisamment

de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou une contrepartie manque à ses obligations financières et entraîne une perte. La valeur comptable des placements et des autres actifs inscrits aux états de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les fonds évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie, marge et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins BBB-. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les fonds n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent sur les obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie. Pour certains fonds, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêts de titres (voir la note 7). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque fonds au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette à des instruments financiers d'une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un fonds en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, les débentures, les créances hypothécaires et d'autres titres porteurs de revenu, varie

selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent.

Certains fonds investissent dans des titres de créance, dont certains ont un taux variable lié à un taux interbancaire. Il est possible qu'un changement de taux de référence soit effectué pour ces titres de créance avant que le fonds liquide ses placements. Ce changement, le cas échéant, aura un impact sur la variation de la juste valeur des placements en question et son incidence sur chacun des fonds ne devrait pas être importante.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue. Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, correspond à l'exposition d'un fonds aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

Les ventes à découvert comportent certains risques, notamment le risque que la vente à découvert d'un titre expose un fonds à des pertes si la valeur du titre augmente. Toute vente à découvert crée le risque d'une perte théoriquement illimitée, car le cours du titre sous-jacent peut théoriquement augmenter à l'infini et entraîner une hausse, pour le fonds, des coûts d'achat des titres servant à couvrir la position à découvert. Par ailleurs, lorsqu'un fonds procède à une vente à découvert, il doit emprunter des titres afin de pouvoir effectuer cette vente. Rien ne garantit que le

prêteur des titres n'en exigera pas le remboursement avant que le fonds souhaite le faire, l'obligeant éventuellement à emprunter les titres auprès d'un autre prêteur ou de les acheter sur le marché à un prix moins intéressant. En outre, les emprunts de titres engendrent des frais d'emprunt. Ces frais pourraient augmenter au cours de la période d'emprunt, alourdissant ainsi les charges liées à la stratégie de vente à découvert. Rien ne garantit non plus que le titre vendu à découvert puisse être racheté, compte tenu des contraintes de l'offre et de la demande sur les marchés. Finalement, afin de maintenir les rapports appropriés entre les positions acheteur et les positions vendeur d'un fonds, le gestionnaire pourrait devoir acheter ou vendre des titres à découvert à des prix non intéressants. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus en position acheteur est fonction de la juste valeur de ces instruments.

6. Impôt

Tous les fonds, sauf le Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC SEC et le Fonds sur mesure de superposition de taux d'intérêt Phillips, Hager & North (voir la note sur l'impôt dans les renseignements propres au fonds), répondent à la définition de fiducie de fonds communs de placement ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Généralement, les fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds communs de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au rachat de parts des fonds. Les fonds ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Si un fonds ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR tout au long d'une année d'imposition, i) il pourrait devoir payer un impôt minimum de remplacement en vertu de la LIR pour l'année en question, ii) il ne serait pas admissible aux remboursements au titre des gains en capital en vertu de la LIR au cours de l'année en question, iii) il pourrait être visé par les règles

d'évaluation à la valeur du marché décrites ci-après et iv) il pourrait être visé par un impôt spécial en vertu de la partie XII.2 de la LIR, tel qu'il est décrit ci-après, pour l'année.

Si un fonds n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement et que plus de la moitié (calculée selon la juste valeur marchande) de ses parts sont détenues par un ou plusieurs porteurs de parts qui sont considérés comme des « institutions financières » aux fins de certaines règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché contenues dans la LIR, le fonds sera alors lui-même traité comme une institution financière en vertu de ces règles spéciales. Aux termes de ces règles, le fonds devra constater au moins une fois par année à titre de revenu les gains et les pertes accumulés sur certains types de titres de créance et de titres de capitaux propres qu'il détient et sera également assujéti à des règles spéciales relatives à l'inclusion du revenu à l'égard de ces titres. Le revenu découlant d'un tel traitement sera inclus dans les sommes qui seront distribuées aux porteurs de parts. Si plus de la moitié des parts du fonds cessent d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du fonds sera réputée prendre fin tout juste avant ce moment-là et les gains ou les pertes accumulés avant ce moment-là seront réputés avoir été réalisés ou subis par le fonds et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition commencera alors pour le fonds et, pour cette année d'imposition et les années d'imposition subséquentes, tant que des institutions financières ne détiendront pas plus de la moitié des parts du fonds, le fonds ne sera pas visé par ces règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché. Pour la période close le 31 décembre 2025, le Fonds obligataire de solutions futures Vision RBC, le Fonds fiduciaire d'obligations de sociétés à long terme PRISM Phillips, Hager & North, le Fonds à taux variable synthétique Phillips, Hager & North, le Fonds de titres garantis par des prêts de première qualité BlueBay (couvert en \$ CA), le Fonds stratégie fondamentale d'actions canadiennes à volatilité minimale RBC et le Fonds d'actions américaines alpha plus RBC étaient assujétis aux règles concernant les biens évalués à la valeur du marché.

Si à tout moment au cours d'une année, un fonds, qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR au cours de l'année complète, compte un porteur de parts qui est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », le « revenu distribué », au sens de la LIR, du fonds sera assujéti à un impôt spécial au taux de 40 % en vertu de la partie XII.2 de la LIR. Un « bénéficiaire étranger ou assimilé » comprend un non-résident et le « revenu distribué » comprend les gains en capital imposables provenant de la disposition

de « biens canadiens imposables » et le revenu provenant d'activités exercées au Canada (qui pourrait comprendre les gains sur certains dérivés). Si un fonds est assujéti à l'impôt en vertu de la partie XII.2 de la LIR, le fonds pourrait faire une distribution en conséquence de laquelle les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés recevront un crédit d'impôt à l'égard de leur quote-part de l'impôt que le fonds a payé en vertu de la partie XII.2.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

Les fonds peuvent être assujétis à des retenues d'impôt prélevées par certains pays sur les revenus de placements et les gains en capital étrangers. Ces revenus ou ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt connexes, ou l'estimation de l'impôt sur les gains en capital, sont comptabilisées à titre de charge dans l'état du résultat global. Le passif au titre des retenues d'impôt sur les gains en capital est inscrit au poste « Crédeurs et charges à payer » dans l'état de la situation financière. L'estimation pourrait différer considérablement du montant réel de l'impôt à payer.

7. Revenu tiré de prêts de titres

Certains fonds prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque fonds concerné souscrit à un programme de prêts de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le fonds reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le fonds reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

8. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes des fonds, leur fournit des conseils en placement et des services de

gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte, en contrepartie de quoi les fonds lui versent des frais de gestion. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O et de série OL. Les porteurs de parts de série O et de série OL versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement. Comme indiqué dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, certains fonds versent une prime de rendement à RBC GMA. La prime de rendement est calculée puis comptabilisée le dernier jour ouvrable de chaque mois et versée à RBC GMA le dernier jour ouvrable de chaque exercice, compte non tenu des rachats à cette date.

Les fonds versent des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des fonds. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des relevés et de l'information aux porteurs.

En plus des frais d'administration fixes, les fonds paient également certaines charges d'exploitation directement, y compris les frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI) des fonds qui ne sont pas liés aux frais annuels, aux frais relatifs aux assemblées et au remboursement des dépenses des membres du CEI, de même que les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais liés au fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS/TVH). RBC GMA, et non les fonds, assume les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du CEI. Les autres frais des fonds sont répartis proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. RBC GMA peut, pour certains exercices et dans certains cas, assumer une partie des charges d'exploitation. La décision d'assumer les charges d'exploitation est réévaluée chaque année et prise au gré de RBC GMA, sans en aviser les porteurs de parts.

Certains fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Un fonds n'investira pas dans des parts d'un fonds sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement relativement à cet investissement qui seraient plausiblement un doublement des frais payables par ce fonds sous-jacent pour le même service. Dans la mesure où un fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un fonds dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux fonds ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies. Les fonds ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux fonds dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

Placeurs

RBC GMA et RBC Dominion valeurs mobilières Inc. sont les placeurs principaux des fonds, ou les placeurs de certaines séries de parts de ceux-ci.

Sous-conseillers

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. et RBC Global Asset Management (UK) Limited sont les sous-conseillers du Fonds d'occasions composées de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales BlueBay (Canada). RBC Global Asset Management (UK) Limited est le sous-conseiller du Fonds de crédit à rendement global BlueBay (Canada), du Fonds de crédit à rendement global hors combustibles fossiles BlueBay (Canada), du Fonds de crédit à revenu élevé BlueBay (auparavant, du

Fonds de crédit à rendement élevé adossé à des actifs BlueBay (Canada), du Fonds d'obligations à courte durée de marchés émergents BlueBay (Canada), du Fonds de titres garantis par des prêts de première qualité BlueBay (couvert en \$ CA), du Fonds d'obligations souveraines de marchés émergents BlueBay, du SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC et du Fonds fiduciaire de retraite spécifique d'actions mondiales RBC.

Les honoraires versés aux sous-conseillers sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Le gestionnaire paie aux sous-conseillers ces honoraires à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les fonds.

Fiduciaire

RBC GMA est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. RBC SI est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province de la Colombie-Britannique. Le fiduciaire détient le titre de propriété à l'égard des biens des fonds pour le compte des porteurs de parts. Le gestionnaire paie des honoraires au fiduciaire à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Dépositaires

À moins d'indication contraire dans les renseignements propres au fonds, RBC SI est le dépositaire des fonds et en détient l'actif. Le gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Agents chargés de la tenue des registres

RBC GMA et RBC SI sont les agents chargés de la tenue des registres des fonds et elles tiennent un registre des porteurs de parts des fonds. Le gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Courtiers

Les fonds ont conclu ou peuvent conclure des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc., RBC Marchés des Capitaux, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où un fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du fonds. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le fonds et l'agent de prêt de titres.

Administrateur d'hypothèques

La Banque Royale gère les créances hypothécaires pour le compte des fonds. Le gestionnaire paie des honoraires à la Banque Royale à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Autres opérations entre parties liées

Conformément à la dispense applicable, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes du CEI relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- (a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- (b) les achats d'actions ou de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes d'actions ou de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste;

Opérations interfonds

- (c) les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

En outre, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes relativement aux placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public (« Activités de prise ferme entre parties liées »).

Les présentes instructions permanentes applicables exigent que les opérations mentionnées précédemment soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées ou aux activités de prise ferme entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des fonds; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Les politiques de RBC GMA exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.

9. Nouvelles normes IFRS de comptabilité

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui vise à améliorer la qualité des informations financières en introduisant de nouvelles exigences, notamment de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux requis dans l'état du résultat global ainsi que des directives plus précises sur le regroupement des informations et des obligations d'information concernant les mesures de performance définies par la direction. IFRS 18 remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais son adoption anticipée est permise. RBC GMA évalue présentement l'incidence de ces nouvelles exigences.

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des fonds (les « fonds »), dont les états financiers sont joints à la présente lettre. À l'exception des états financiers du SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC, qui ont été approuvés par le commandité du fonds, GAM Fund GP Inc., ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans ces états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les méthodes comptables significatives qui, à notre avis, sont appropriées pour les fonds, sont décrites dans la note 3 des notes annexes accompagnant les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux Normes canadiennes d'audit. Son rapport figure à la page suivante.



Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA
Chef de la direction
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 10 mars 2025



Heidi Johnston, CPA, CA
Chef des finances
Fonds RBC GMA

Aux porteurs de parts et au fiduciaire ou aux commandités, selon le cas, de

Fonds de placement à court terme pour investisseurs institutionnels Phillips, Hager & North	Fiducie d'obligations de sociétés à long terme de première qualité Phillips, Hager & North	Fonds à taux variable synthétique Phillips, Hager & North
Fonds fiduciaire d'obligations à court terme de sociétés de première qualité Phillips, Hager & North	Fiducie d'obligations de sociétés à long terme Phillips, Hager & North	Fonds d'obligations d'État avec effet de levier PRiSM Phillips, Hager & North
Fonds d'obligations à court terme de base plus Phillips, Hager & North	Fonds fiduciaire d'obligations de sociétés à long terme PRiSM Phillips, Hager & North	Fonds de crédit à rendement global BlueBay (Canada)
Fonds d'obligations municipales plus Phillips, Hager & North	Fonds fiduciaire de retraite d'hypothèques à long terme Phillips, Hager & North	Fonds événementiel sur crédit BlueBay (Canada)
Fonds fiduciaire de retraite d'hypothèques Phillips, Hager & North	Fonds d'hypothèques conventionnelles plus Phillips, Hager & North	Fonds de crédit à rendement élevé adossé à des actifs BlueBay (Canada)
Fonds d'occasions composées de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales BlueBay (Canada)	Fonds d'hypothèques à rendement élevé Phillips, Hager & North	Fonds de titres garantis par des prêts de première qualité BlueBay (couvert en \$ CA)
Fonds d'hypothèques commerciales RBC	Fonds de dettes d'infrastructures Phillips, Hager & North	Fonds PRiSM équilibré Phillips, Hager & North
Fonds obligataire de solutions futures Vision RBC	Fonds fiduciaire de retraite d'obligations à long terme Phillips, Hager & North	Fonds valorisé d'obligations gouvernementales à long terme Phillips, Hager & North
Fonds fiduciaire d'obligations de sociétés de première qualité Phillips, Hager & North	Fonds fiduciaire de retraite valorisé d'obligations à long terme Phillips, Hager & North	Fonds PRiSM valorisé à long terme Phillips, Hager & North
Fonds fiduciaire d'obligations de sociétés américaines de première qualité Phillips, Hager & North (couvert en \$ CA)	Fonds de titres d'emprunt de sociétés en placement privé à long terme Phillips, Hager & North	Fonds à rendement absolu Phillips, Hager & North
Fonds PRiSM à court terme Phillips, Hager & North	Fonds d'obligations à long terme de base plus Phillips, Hager & North	Fonds multistratégie alpha RBC
Fonds valorisé d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North	Fonds PRiSM à moyen terme Phillips, Hager & North	Fonds d'actions canadiennes à positions vendeur et acheteur Phillips, Hager & North
Fonds fiduciaire d'obligations de sociétés Phillips, Hager & North	Fonds PRiSM à long terme Phillips, Hager & North	Fonds stratégie fondamentale d'actions canadiennes à volatilité minimale RBC
Fonds fiduciaire valorisé d'obligations de sociétés Phillips, Hager & North	Fonds d'obligations coupons détachés 20+ Phillips, Hager & North	Fonds institutionnel d'or et de métaux précieux Phillips, Hager & North
Fonds de titres d'emprunt de sociétés en placement privé Phillips, Hager & North	Fonds sur mesure de superposition de taux d'intérêt Phillips, Hager & North	Fonds d'actions privilégiées canadiennes RBC
Fonds d'obligations de base plus Phillips, Hager & North	Fonds sur mesure Univers avec superposition d'écarts de taux provinciaux I Phillips, Hager & North	Fonds d'actions nord-américaines à positions vendeur et acheteur RBC
Fonds multistratégie de titres de créance Phillips, Hager & North	Fonds sur mesure Univers avec superposition d'écarts de taux provinciaux II Phillips, Hager & North	Fonds d'actions américaines alpha plus RBC
Fonds d'obligations municipales à long terme plus Phillips, Hager & North	Fonds personnalisés de revenu fixe canadien à long terme	Fonds fiduciaire de retraite spécifique d'actions mondiales RBC
		Fonds personnalisés d'actions mondiales QUBE RBC
		SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC
		(individuellement, le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers au 31 décembre 2024 de chaque Fonds, ci-joints, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 2, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 2;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 2;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 2;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes indiquées à la note 2;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 10 mars 2025



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (en milliers de dollars)

**FONDS DE CRÉDIT À RENDEMENT ÉLEVÉ ADOSSÉ À DES ACTIFS
BLUEBAY (CANADA)**

Le 31 décembre 2024

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
OBLIGATIONS ADOSSÉES À DES PRÊTS COMMERCIAUX				
Armada Euro CLO III DAC, 4,534 %, 15 oct. 2037, EUR	1 500	2 260	2 236	
Armada Euro CLO IV DAC, 0,000 %, 15 janv. 2038, EUR	500	751	746	
BlueMountain CLO 2018-1 Ltd, 7,901 %, 30 juill. 2030, USD	500	648	720	
Bosphorus CLO IX DAC, 6,649 %, 15 avr. 2038, EUR	650	945	986	
Bridgepoint CLO IV DAC, 6,875 %, 20 janv. 2037, EUR	500	735	745	
Fortress Credit Europe BSL 2024-1 DAC, 6,355 %, 20 janv. 2038, EUR	500	750	742	
Grosvenor Place CLO 2024-2 DAC, 0,000 %, 15 janv. 2039, EUR	1 000	1 495	1 485	
Henley CLO XII DAC, 4,780 %, 15 janv. 2038, EUR	1 000	1 492	1 491	
Man U.S. CLO 2024-1 Ltd., 12,401 %, 20 juill. 2037, USD	500	677	731	
Marble Point CLO XII Ltd., 7,909 %, 16 juill. 2031, USD	500	674	720	
OCP Euro Clo 2022-6 DAC, 6,800 %, 20 juill. 2036, EUR	500	737	750	
Sagard-Halsey CLO 8 Ltd., 5,704 %, 30 janv. 2038, USD	1 400	1 966	2 014	
Signal Harmonic CLO I DAC, 7,684 %, 15 juill. 2036, EUR	1 000	1 459	1 507	
Signal Harmonic Clo II DAC, 6,584 %, 15 oct. 2038, EUR	450	657	685	
Stewart Park CLO Ltd., 10,198 %, 15 janv. 2030, USD	750	1 009	1 083	
Tikehau U.S. CLO II Ltd, 5,786 %, 20 janv. 2038, USD	1 250	1 771	1 798	
Tralee Clo VI Ltd., 8,726 %, 25 oct. 2032, USD	1 000	1 375	1 441	
Trimaran CAVU 2024-1 Ltd., 5,638 %, 25 janv. 2038, USD	1 750	2 460	2 524	
Trinitas CLO XXIV Ltd., 8,726 %, 25 avr. 2037, USD	500	672	737	
TOTAL DES OBLIGATIONS ADOSSÉES À DES PRÊTS COMMERCIAUX		22 533	23 141	62,2
TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES				
Angel Oak Mortgage Trust, 6,581 %, 25 août 2069, USD	1 000	1 391	1 437	
BX Commercial Mortgage Trust 2024-XL4, 7,537 %, 15 févr. 2039, USD	486	655	701	
BX Trust, 7,037 %, 9 déc. 2040, USD	1 456	1 974	2 099	
CarMax Auto Owner Trust, 6,000 %, 15 juill. 2030, USD	700	946	1 023	
Compass Datacenters Issuer II LLC, 5,750 %, 25 févr. 2049, USD	1 000	1 320	1 435	
Connecticut Avenue Securities Trust 2023-R08, 7,069 %, 25 oct. 2043, USD	386	531	569	
Connecticut Avenue Securities Trust 2024-R03, 6,510 %, 25 mars 2044, USD	347	475	505	
Exeter Automobile Receivables Trust, 5,840 %, 17 juin 2030, USD	750	1 010	1 088	
Freddie Mac STACR REMIC Trust 2024-DNA2, 6,269 %, 25 mai 2044, USD	300	409	434	
Freddie Mac STACR REMIC Trust 2024-DNA3, 6,019 %, 25 oct. 2044, USD	265	363	383	
GS Mortgage Securities Corp. II, 6,071 %, 10 sept. 2038, USD	1 000	1 282	1 434	
NGC 2024-I Ltd., 14,027 %, 20 juill. 2037, USD	1 000	1 340	1 464	
SC Germany S.A. Compartment Consumer 2024-2, 6,152 %, 14 mai 2038, EUR	400	598	604	
TOTAL DES TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES		12 294	13 176	35,4
TOTAL DES PLACEMENTS		34 827	36 317	97,6
GAIN LATENT SUR LES CONTRATS DE CHANGE (ANNEXE A)		—	701	1,9
PERTE LATENTE SUR LES CONTRATS DE CHANGE (ANNEXE A)		—	(2 509)	(6,7)
TOTAL DU PORTEFEUILLE		34 827	34 509	92,8
TRÉSORERIE			1 237	3,3
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			1 434	3,9
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			37 180	100,0



FONDS DE CRÉDIT À RENDEMENT ÉLEVÉ ADOSSÉ À DES ACTIFS
BLUEBAY (CANADA)

Le 31 décembre 2024

ANNEXE A

Contrats de change

Contrats	Échéance	Gain latent (\$)
Achat 23 USD, vente 32 CAD à 1,4367	15 janv. 2025	1
Achat 70 CAD, vente 46 EUR à 1,4890	15 janv. 2025	1
Achat 6 GBP, vente 11 CAD à 1,7983	15 janv. 2025	–
Achat 1 567 CAD, vente 1 050 EUR à 1,4890	15 janv. 2025	3
Achat 130 CAD, vente 90 USD à 1,4367	15 janv. 2025	–
Achat 2 903 CAD, vente 1 925 EUR à 1,4890	15 janv. 2025	37
Achat 59 USD, vente 79 CAD à 1,4367	15 janv. 2025	5
Achat 900 USD, vente 1 254 CAD à 1,4367	15 janv. 2025	39
Achat 12 USD, vente 17 CAD à 1,4367	15 janv. 2025	–
Achat 51 GBP, vente 91 CAD à 1,7983	15 janv. 2025	1
Achat 2 093 CAD, vente 1 400 EUR à 1,4890	15 janv. 2025	8
Achat 13 239 CAD, vente 8 861 EUR à 1,4890	15 janv. 2025	44
Achat 67 CAD, vente 45 EUR à 1,4890	15 janv. 2025	–
Achat 9 330 USD, vente 13 087 CAD à 1,4367	15 janv. 2025	318
Achat 3 000 USD, vente 4 233 CAD à 1,4367	15 janv. 2025	77
Achat 645 GBP, vente 1 131 CAD à 1,7983	15 janv. 2025	29
Achat 3 200 EUR, vente 4 728 CAD à 1,4890	15 janv. 2025	38
Achat 267 CAD, vente 185 USD à 1,4367	15 janv. 2025	–
Achat 1 325 USD, vente 1 820 CAD à 1,4367	15 janv. 2025	85
Achat 634 CAD, vente 351 GBP à 1,7983	15 janv. 2025	2
Achat 5 USD, vente 6 CAD à 1,4367	15 janv. 2025	–
Achat 325 USD, vente 454 CAD à 1,4367	15 janv. 2025	13
Achat 734 CAD, vente 510 USD à 1,4367	15 janv. 2025	–
Achat 53 CAD, vente 37 USD à 1,4367	15 janv. 2025	–
Achat 8 USD, vente 11 CAD à 1,4367	15 janv. 2025	–
		<u>701</u>

ANNEXE A (suite)

Contrats de change

Contrats	Échéance	Perte latente (\$)
Achat 500 EUR, vente 748 CAD à 1,4890	15 janv. 2025	(3)
Achat 27 CAD, vente 20 USD à 1,4367	15 janv. 2025	(1)
Achat 88 CAD, vente 66 USD à 1,4367	15 janv. 2025	(6)
Achat 628 CAD, vente 350 GBP à 1,7983	15 janv. 2025	(2)
Achat 77 CAD, vente 56 USD à 1,4367	15 janv. 2025	(3)
Achat 70 EUR, vente 106 CAD à 1,4890	15 janv. 2025	(1)
Achat 62 CAD, vente 45 USD à 1,4367	15 janv. 2025	(2)
Achat 585 CAD, vente 425 USD à 1,4367	15 janv. 2025	(26)
Achat 71 CAD, vente 51 USD à 1,4367	15 janv. 2025	(2)
Achat 175 EUR, vente 263 CAD à 1,4890	15 janv. 2025	(2)
Achat 300 EUR, vente 448 CAD à 1,4890	15 janv. 2025	(1)
Achat 1 225 CAD, vente 882 USD à 1,4367	15 janv. 2025	(43)
Achat 1 025 CAD, vente 740 USD à 1,4367	15 janv. 2025	(38)
Achat 213 CAD, vente 152 USD à 1,4367	15 janv. 2025	(5)
Achat 35 CAD, vente 25 USD à 1,4367	15 janv. 2025	(1)
Achat 60 CAD, vente 43 USD à 1,4367	15 janv. 2025	(1)
Achat 775 EUR, vente 1 168 CAD à 1,4890	15 janv. 2025	(14)
Achat 123 CAD, vente 90 USD à 1,4367	15 janv. 2025	(5)
Achat 1 040 EUR, vente 1 561 CAD à 1,4890	15 janv. 2025	(12)
Achat 54 CAD, vente 37 EUR à 1,4890	15 janv. 2025	–
Achat 2 CAD, vente 1 GBP à 1,7983	15 janv. 2025	–
Achat 595 CAD, vente 400 EUR à 1,4890	15 janv. 2025	(1)
Achat 39 120 CAD, vente 28 850 USD à 1,4367	15 janv. 2025	(2 329)
Achat 550 EUR, vente 826 CAD à 1,4890	15 janv. 2025	(6)
Achat 727 CAD, vente 489 EUR à 1,4890	15 janv. 2025	(2)
Achat 104 CAD, vente 75 USD à 1,4367	15 janv. 2025	(3)
Achat 68 CAD, vente 48 USD à 1,4367	15 janv. 2025	–
		<u>(2 509)</u>
TOTAL DES CONTRATS DE CHANGE		<u>(1 808)</u>

Toutes les contreparties ont une notation d'au moins A.



États de la situation financière

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes annexes)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF		
Placements, à la juste valeur	36 317 \$	46 124 \$
Trésorerie	1 237	3 464
Montant à recevoir de courtiers	–	17
Souscriptions à recevoir	19 000	–
Gain latent sur les contrats à terme normalisés	–	82
Marge à recevoir	1 800	1 558
Gain latent sur les contrats de change	701	747
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	389	591
TOTAL DE L'ACTIF	59 444	52 583
PASSIF		
Montant à payer à des courtiers	751	2 065
Rachats à payer	19 000	–
Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts	–	137
Perte latente sur les contrats de change	2 509	516
Créditeurs et charges à payer	4	6
TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	22 264	2 724
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)	37 180 \$	49 859 \$
Placements, au coût	34 827 \$	44 524 \$
VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE F	1 \$	1 \$
SÉRIE O	37 179 \$	49 858 \$
VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE F	9,76 \$	9,94 \$
SÉRIE O	9,76 \$	9,96 \$

États du résultat global

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2024	2023
REVENUS (se reporter à la note 3 des notes annexes)		
Intérêts à distribuer	4 016 \$	3 547 \$
Charges d'intérêts	(19)	(360)
Revenus (pertes) sur les instruments dérivés	(751)	(494)
Gain (perte) net réalisé sur les placements	4 051	2 200
Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés	(2 012)	1 059
TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	5 285	5 952
Gain (perte) net sur les soldes en devises	96	10
TOTAL DES AUTRES REVENUS (PERTES)	96	10
TOTAL DES REVENUS (PERTES)	5 381	5 962
CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au fonds)		
Frais de gestion	–	–
Frais d'administration	52	48
TPS/TVH	8	7
Intérêt sur le découvert bancaire	–	6
TOTAL DES CHARGES	60	61
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS	5 321 \$	5 901 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS		
SÉRIE F	– \$	– \$
SÉRIE O	5 321 \$	5 901 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE F	0,97 \$	1,20 \$
SÉRIE O	1,07 \$	1,30 \$



Tableaux des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2024	2023
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS		
AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative liée aux activités	5 321 \$	5 901 \$
AJUSTEMENTS AUX FINS DU RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	(4 051)	(2 200)
Variation de la perte (gain) latente sur les placements et les instruments dérivés	2 012	(1 059)
(Augmentation) diminution des débiteurs	284	(298)
Augmentation (diminution) des créditeurs	(2)	(10)
(Augmentation) diminution des comptes sur marge	(242)	477
Amortissement des primes et des escomptes	–	–
Dividendes autres qu'en trésorerie	–	–
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	–	–
Coût des placements acquis*	(82 011)	(73 032)
Produit de la vente et à l'échéance de placements*	94 462	66 316
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	15 773	(3 905)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables*	–	–
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables*	(18 000)	–
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	–	–
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(18 000) \$	– \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	(2 227)	(3 905)
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	3 464	7 369
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA CLÔTURE	1 237 \$	3 464 \$
Intérêts reçus (payés) ^{†§}	4 211 \$	2 962 \$
Revenu tiré des (versé aux) fiducies de placement ^{††}	– \$	– \$
Dividendes reçus (payés) ^{††}	– \$	– \$

* Opérations en nature exclues.

† Classés dans les activités d'exploitation.

‡ Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.

§ Comprend des intérêts payés de 22 \$ (369 \$ en 2023).



États des variations de la valeur liquidative (en milliers de dollars)
Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)

	Série F		Série O		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	1 \$	1 \$	49 858 \$	43 957 \$	49 859 \$	43 958 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS						
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	–	–	19 000	–	19 000	–
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	–	–	5 381	5 970	5 381	5 970
Rachat de parts rachetables	–	–	(37 000)	–	(37 000)	–
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS SUR LES PARTS RACHETABLES						
Distributions tirées du revenu net	–	–	(5 381)	(5 970)	(5 381)	(5 970)
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–	–	–
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						
	–	–	(5 381)	(5 970)	(5 381)	(5 970)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA VALEUR LIQUIDATIVE						
	–	–	(12 679)	5 901	(12 679)	5 901
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	1 \$	1 \$	37 179 \$	49 858 \$	37 180 \$	49 859 \$



Le 31 décembre 2024

Informations générales (se reporter à la note 1 des notes annexes)

Le fonds vise à réaliser un rendement composé d'un revenu d'intérêts et d'une croissance modérée du capital en investissant principalement dans des titres de crédit structurés, qui sont des titres adossés à des créances. Le fonds peut exécuter des opérations sur instruments dérivés ou contracter des emprunts à des fins de placements.

Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes annexes)

Risque de crédit (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de crédit, en fonction de la notation des émetteurs en date du :

Notation	31 décembre 2024	31 décembre 2023
AAA	23,4	5,1
AA	12,1	11,3
A	14,6	23,7
BBB	36,6	52,8
BB	9,4	2,7
Sans notation	3,9	4,4
Total	100,0	100,0

Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

Répartition des placements	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Prêts	62,2	58,2
Titres adossés à des créances hypothécaires	35,4	34,3
Trésorerie/Autres	2,4	7,5
Total	100,0	100,0

Risque de taux d'intérêt (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de taux d'intérêt, en fonction de la durée résiduelle des placements en date du :

Durée	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Moins de un an	–	–
1 an à 5 ans	–	–
5 ans à 10 ans	16,7	17,6
Plus de 10 ans	83,3	82,4
Total	100,0	100,0

En date du 31 décembre 2024, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, et que toutes les autres variables avaient été constantes, la valeur liquidative du fonds aurait pu diminuer ou augmenter d'environ 0,3 % (0,9 % au 31 décembre 2023). En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Risque de change (% de la valeur liquidative)

Puisque le risque de change que comporte le fonds est couvert au moyen de contrats de change, le fonds est peu sensible aux variations des taux de change.

Hierarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date des 31 décembre 2024 et 2023.

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	36 317	–	36 317
Placements à court terme	–	–	–	–
Instruments dérivés – actifs	–	701	–	701
Instruments dérivés – passifs	–	(2 509)	–	(2 509)
Total des instruments financiers	–	34 509	–	34 509
% du total du portefeuille	–	100,0	–	100,0

31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	46 124	–	46 124
Placements à court terme	–	–	–	–
Instruments dérivés – actifs	82	747	–	829
Instruments dérivés – passifs	–	(653)	–	(653)
Total des instruments financiers	82	46 218	–	46 300
% du total du portefeuille	0,2	99,8	–	100,0

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.



Le 31 décembre 2024

Frais de gestion et d'administration (se reporter à la note 8 des notes annexes)

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du fonds suivants.

	Frais de gestion	Frais d'administration
Série F	0,90 %	0,10 %
Série O	s.o.*	0,10 %

* Les porteurs de parts de série O versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Placements détenus par des parties liées (en milliers de dollars, sauf les nombres de parts)

La Banque Royale du Canada, ou l'une de ses filiales, détenait les placements suivants dans le fonds en date du :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Nombre de parts détenues		
Série F	128	114
Série O	1 862 453	5 004 775
Valeur des parts	18 170	49 843

Impôts (en milliers de dollars) (se reporter à la note 6 des notes annexes)

Le fonds n'avait pas enregistré de pertes en capital ni de pertes autres qu'en capital au 31 décembre 2024.

Parts rachetables (en milliers)

Aucune limite n'est imposée quant au nombre de parts pouvant être émises. Un résumé des parts achetées et rachetées à la valeur liquidative par part au cours de la période est présenté ci-après.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Série F		
Nombre de parts à l'ouverture	–	–
Nombre de parts émises	–	–
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	–	–
Nombre de parts à la clôture	–	–
Série O		
Nombre de parts à l'ouverture	5 005	4 412
Nombre de parts émises	1 947	1
Nombre de parts réinvesties	538	592
Nombre de parts rachetées	(3 680)	–
Nombre de parts à la clôture	3 810	5 005

Placements détenus par d'autres fonds de placement liés (%) (se reporter à la note 8 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous résume, sous forme de pourcentage, la valeur liquidative du fonds détenue par d'autres fonds de placement liés en date du :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fonds multistratégie alpha RBC	51,1	–

Compensation des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau suivant présente les montants pour lesquels le fonds a un droit juridiquement exécutoire de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Le poste « Montant net » présente l'incidence sur le fonds dans l'éventualité où tous les droits de compensation seraient exercés.

31 décembre 2024	Actif	Passif
Montants bruts – actifs (passifs)	701	(2 509)
Montants ayant fait l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière	–	–
Montants nets présentés dans les états de la situation financière	701	(2 509)
Montants connexes n'ayant pas fait l'objet d'une compensation	(130)	130
Montant donné (reçu) en garantie	–	–
Montant net	571	(2 379)

31 décembre 2023	Actif	Passif
Montants bruts – actifs (passifs)	747	(653)
Montants ayant fait l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière	–	–
Montants nets présentés dans les états de la situation financière	747	(653)
Montants connexes n'ayant pas fait l'objet d'une compensation	(445)	445
Montant donné (reçu) en garantie	–	128
Montant net	302	(80)

1. Les fonds

Les fonds, collectivement appelés le « fonds » ou les « fonds », sont des fiducies de fonds commun de placement à capital variable régies par les lois de la province de la Colombie-Britannique ou d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie cadre, à l'exception du SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC, qui est une société en commandite constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une convention de société en commandite. RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) est le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le placeur et l'un des agents chargés de la tenue des registres des fonds, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22e étage, Toronto (Ontario). RBC GMA est aussi le fiduciaire des fiducies de fonds communs de placement régis par les lois de la province d'Ontario. À l'exception des états financiers du SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC, qui ont été approuvés par le commandité du fonds, GAM Fund GP Inc., le 10 mars 2025, ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA le 10 mars 2025.

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité de parts de série A, de série I, de série N, de série F, de série O, de série OL et de série P.

Les parts de série A, de série I, de série F, de série O et de série OL ne sont offertes qu'à de grands investisseurs individuels ou institutionnels, à l'occasion et au cas par cas. Les parts de série N et de série P ne sont offertes qu'à des fonds liés. Les parts de série O et de série OL peuvent être achetées, échangées ou rachetées par l'intermédiaire de RBC GMA ou, dans certaines circonstances, de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée.

Le SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC est divisé en une part attribuable au commandité, correspondant à la participation de celui-ci dans le fonds, et des parts de série O, correspondant à la participation dans le fonds des porteurs de parts qui sont des commanditaires. Pour ce fonds, le terme « parts rachetables » fait référence aux parts de société en commandite rachetables.

2. Exercice

Les états de la situation financière sont arrêtés aux 31 décembre 2024 et 2023, selon le cas, et les états du résultat global, les tableaux des flux de trésorerie et les états des variations de la valeur liquidative sont présentés pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, sauf pour les fonds établis au cours de l'un de ces exercices, auquel cas l'information est fournie pour la période allant

de la date de lancement, indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, au 31 décembre de cet exercice.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité. Les informations significatives sur les méthodes comptables des fonds sont les suivantes :

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers et des dérivés Chaque fonds classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des fonds qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des fonds. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Le montant reçu en garantie correspond aux montants détenus par une contrepartie ou un dépositaire pour le compte des fonds, sous forme de titres ou de trésorerie. La trésorerie reçue en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres reçus à ce titre n'y

sont pas inclus. Le montant donné en garantie est constitué des montants détenus par un dépositaire ou une contrepartie du fonds pour le compte de la contrepartie, sous forme de trésorerie ou de titres. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres donnés en garantie sont présentés dans l'inventaire du portefeuille du fonds concerné.

Classement des parts rachetables Les séries des fonds ont des caractéristiques différentes. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Entités structurées non consolidées Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (FNB) gérés par le gestionnaire ou une société liée au gestionnaire (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans le document de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative des fonds sous-jacents concernés.

Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- (i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- (ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de croissance du capital, des revenus de placement ou les deux;

- (iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Certains fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

Détermination de la juste valeur La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des fonds. Les niveaux de la hiérarchie des données d'entrée sont les suivants :

Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les cours obtenus de fournisseurs, les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des fournisseurs et les cours des fonds sous-jacents qui ne sont pas négociés quotidiennement;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Toute modification apportée aux méthodes d'évaluation peut donner lieu à des transferts entre les niveaux.

La hiérarchie à trois niveaux utilisée pour la présentation des placements et des dérivés est incluse dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

Actions – Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont évaluées d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Titres à revenu fixe et titres de créance – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts, les débiteures et les autres titres de créance sont évalués d'après le cours moyen, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Les créances hypothécaires approuvées en vertu de la LNH sont évaluées au montant de capital qui produirait un rendement égal au taux en vigueur pour les créances hypothécaires de nature et d'échéance similaires.

Placements à court terme – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Options – Les options donnent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent donné à un prix d'exercice convenu et à une date, ou sur une période, donnée.

Les options cotées sont évaluées au cours de clôture de la bourse sur laquelle l'option est officiellement négociée. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Les options achetées et les options émises (vendues) sont comptabilisées à titre de placements dans les états de la situation financière. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière, et les gains et les pertes latentes à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation sont comptabilisés comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Lorsqu'une option est exercée et que les titres sous-jacents sont acquis ou livrés, les frais d'acquisition ou le produit de la vente sont ajustés au montant de la prime. Au dénouement d'une option, le fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre la prime et le coût du dénouement de la position. À l'expiration d'une option, les gains ou les pertes correspondent au montant des primes respectivement reçues ou payées. Les gains (pertes) nets réalisés sur la vente ou l'achat d'options sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé sur les placements » dans l'état du résultat global.

Bons de souscription – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

Les bons de souscription sont comptabilisés à titre de placements et sont présentés à la juste valeur dans les états de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Lorsque les bons de souscription sont exercés ou qu'ils ont expiré, les gains (pertes) nets réalisés sont comptabilisés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Contrats à terme de gré à gré – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les gains ou pertes latents sur les contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent sur les contrats de change et les contrats à terme sur obligations à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » et les gains ou les pertes réalisés sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Contrats à terme normalisés – Les contrats à terme normalisés conclus par les fonds sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les fonds n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain

ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière et la variation en glissement annuel de ces soldes est comptabilisée comme « Augmentation/diminution des débiteurs » ou « Augmentation/diminution des créditeurs » dans le tableau des flux de trésorerie, selon le cas.

Swaps de rendement global – Un swap de rendement global est une entente selon laquelle une partie effectue des paiements en fonction d'un taux établi, fixe ou variable, alors que l'autre partie effectue des paiements en fonction du rendement d'un actif sous-jacent, qui comprend le revenu généré et les gains en capital. Les swaps de rendement global sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalant à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir sur les contrats de swaps ouverts » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » de l'état de la situation financière, selon le cas. Les risques des swaps de rendement global consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

Swaps de taux d'intérêt – Un swap de taux d'intérêt est une entente conclue entre deux parties visant l'échange de paiements périodiques d'intérêts en fonction d'un montant principal notionnel. Les paiements périodiques nets d'intérêts reçus ou versés aux termes de swaps de taux d'intérêt sont respectivement comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou versés au moment où le fonds conclut le swap sont comptabilisés à titre d'actif ou de passif dans les états de la situation financière. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Swaps sur défaillance – Un swap sur défaillance est une entente conclue entre un acheteur de protection et un vendeur de protection. L'acheteur de protection verse périodiquement un montant en échange d'un paiement par le vendeur de protection conditionnel à un événement de crédit, tel que la défaillance, la faillite ou la restructuration de l'entité de référence. Les montants reçus sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et les montants versés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps sur défaillance sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Swaps de devises – Un swap de devises est une entente conclue entre deux parties visant l'échange de paiements d'intérêts et de capital libellés dans deux devises différentes. Les swaps de devises sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalant à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir sur les contrats de swaps ouverts » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » de l'état de la situation financière. Les risques des swaps de devises consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

Titres vendus à découvert – Certains fonds peuvent conclure des opérations de vente à découvert. Les ventes à découvert sont des opérations par lesquelles un fonds vend un placement qu'il ne possède pas. Un fonds peut recourir à des ventes à découvert pour i) compenser la baisse potentielle de la valeur des positions acheteur de titres semblables; ii) augmenter sa marge de manœuvre; iii) obtenir un meilleur rendement; iv) mettre en œuvre sa stratégie d'arbitrage du risque; et v) appliquer ses stratégies de gestion du portefeuille générales nécessitant l'utilisation d'instruments dérivés. Lorsqu'un fonds procède à une vente à découvert, il emprunte le titre vendu à découvert et le livre à la contrepartie. Les titres vendus à découvert sont inscrits à l'état de la situation financière au poste « Placements dans des titres vendus à découvert ». Un fonds doit normalement

payer des frais ou une prime pour emprunter un titre et doit rembourser au prêteur du titre tout dividende ou intérêt reçu pendant la période du prêt. Ces frais sont comptabilisés au poste « Frais à payer liés au prêt de titres » de l'état de la situation financière. Les frais engagés sont, quant à eux, comptabilisés au poste « Frais liés au prêt de titres » de l'état du résultat global. Les dividendes à payer sur ces titres sont, s'il y a lieu, inscrits à l'état de la situation financière au poste « Dividendes à payer sur les ventes à découvert ». Les dividendes obtenus sur ces placements sont, le cas échéant, inscrits à l'état du résultat global au poste « Dividendes sur les ventes à découvert ».

Fonds sous-jacents – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

Évaluation de la juste valeur des placements – Les fonds ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et des autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les fonds utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des fonds sont également surveillées par le comité d'évaluation.

Trésorerie La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

Comptes sur marge Les comptes sur marge représentent les dépôts de garantie détenus auprès de courtiers en lien avec des contrats sur instruments dérivés.

Monnaie fonctionnelle À l'exception des fonds énumérés ci-après, les souscriptions, les rachats et le rendement des fonds sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des fonds. Pour le Fonds d'actions américaines alpha plus RBC (le « fonds en dollars américains »), les souscriptions, les rachats et le rendement sont exprimés en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de ce fonds.

Conversion des devises La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens (en dollars américains dans le cas des fonds en dollars américains) au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change au comptant et à terme sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Évaluation des séries Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série de parts d'un fonds. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du fonds, moins le passif du fonds qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges imputables directement à une série sont imputées à celle-ci. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

Opérations de placement Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les frais liés au prêt de titres, les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro et des placements à court terme.

Comptabilisation des revenus Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent au taux du coupon comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu provenant des fonds sous-jacents et des autres fiducies. Les primes payées ou escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis. Les paiements d'intérêts que versent les fonds aux contreparties sur la branche à payer des contrats dérivés sont comptabilisés au poste « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part L'augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part dans l'état du résultat global représente l'augmentation (diminution) liée aux activités de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, divisée par le nombre moyen de parts en circulation, par série, au cours de la période.

Frais de rachat anticipé Les frais de rachat anticipé (frais d'opérations à court terme) sont versés directement à un fonds et visent à limiter les opérations trop fréquentes et les coûts connexes. À l'exception des fonds du marché monétaire, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % de la valeur courante des parts lorsque le porteur demande le rachat ou la substitution de ses parts dans les sept jours suivant l'achat de parts ou la substitution précédente des parts d'un autre fonds. Ces montants sont inclus dans l'état des variations de la valeur liquidative.

Souscriptions payées d'avance Les souscriptions payées d'avance sont constituées des sommes reçues des porteurs de parts pour des souscriptions qui entreront en vigueur après la date de clôture de la période.

Devises Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous.

AUD – Dollar australien	JPY – Yen japonais
BRL – Real brésilien	KRW – Won sud-coréen
CAD – Dollar canadien	KZT – Tenge kazakh
CHF – Franc suisse	MXN – Peso mexicain
CLP – Peso chilien	MYR – Ringgit malais
CNH/CNY – Renminbi chinois	NOK – Couronne norvégienne
COP – Peso colombien	NZD – Dollar néo-zélandais
CRC – Colon costaricain	PEN – Nouveau sol péruvien
CZK – Couronne tchèque	PHP – Peso philippin
DKK – Couronne danoise	PLN – Zloty polonais
DOP – Peso dominicain	PYG – Guarani paraguayen
EGP – Livre égyptienne	RON – Leu roumain
EUR – Euro	RSD – Dinar serbe
GBP – Livre sterling	SGD – Dollar de Singapour
HKD – Dollar de Hong Kong	THB – Baht thaïlandais
HUF – Forint hongrois	TRY – Nouvelle livre turque
IDR – Roupiah indonésienne	TWD – Nouveau dollar taïwanais
ILS – Nouveau shekel israélien	USD – Dollar américain
INR – Roupie indienne	ZAR – Rand sud-africain

Opérations en nature et échanges entre les séries d'un fonds

Les activités d'exploitation et de financement comptabilisées aux tableaux des flux de trésorerie des fonds excluent les opérations hors trésorerie. Les principales différences entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états des variations de la valeur liquidative et aux tableaux des flux de trésorerie concernent les opérations en nature et les échanges entre les séries d'un fonds. De même, les postes « Coût des placements acquis » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » des tableaux des flux de trésorerie excluent les opérations en nature.

4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par la direction aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Les fonds ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture.

Les fonds peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La note 3 traite des méthodes de la direction concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque fonds, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les fonds sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque fonds en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque fonds et les événements du marché, en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement et, dans certains cas, en couvrant périodiquement certains risques au moyen de dérivés. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Les grandes perturbations sur les marchés, telles que celles causées par les pandémies, les catastrophes naturelles et environnementales, les guerres et les actes terroristes, peuvent nuire aux marchés locaux et mondiaux et au cours normal des activités sur les marchés. Elles peuvent aussi nuire à la performance des fonds et à la valeur de leurs placements.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un fonds particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds. Ces risques comprennent ceux auxquels le fonds est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un fonds ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Les fonds peuvent être exposés quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement à des demandes de rachats de parts au comptant. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Les fonds cherchent à conserver suffisamment

de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou une contrepartie manque à ses obligations financières et entraîne une perte. La valeur comptable des placements et des autres actifs inscrits aux états de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les fonds évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie, marge et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins BBB-. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les fonds n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent sur les obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie. Pour certains fonds, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêts de titres (voir la note 7). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque fonds au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette à des instruments financiers d'une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un fonds en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, les débentures, les créances hypothécaires et d'autres titres porteurs de revenu, varie

selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent.

Certains fonds investissent dans des titres de créance, dont certains ont un taux variable lié à un taux interbancaire. Il est possible qu'un changement de taux de référence soit effectué pour ces titres de créance avant que le fonds liquide ses placements. Ce changement, le cas échéant, aura un impact sur la variation de la juste valeur des placements en question et son incidence sur chacun des fonds ne devrait pas être importante.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue. Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, correspond à l'exposition d'un fonds aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

Les ventes à découvert comportent certains risques, notamment le risque que la vente à découvert d'un titre expose un fonds à des pertes si la valeur du titre augmente. Toute vente à découvert crée le risque d'une perte théoriquement illimitée, car le cours du titre sous-jacent peut théoriquement augmenter à l'infini et entraîner une hausse, pour le fonds, des coûts d'achat des titres servant à couvrir la position à découvert. Par ailleurs, lorsqu'un fonds procède à une vente à découvert, il doit emprunter des titres afin de pouvoir effectuer cette vente. Rien ne garantit que le prêteur des titres n'en exigera pas le remboursement avant

que le fonds souhaite le faire, l'obligeant éventuellement à emprunter les titres auprès d'un autre prêteur ou de les acheter sur le marché à un prix moins intéressant. En outre, les emprunts de titres engendrent des frais d'emprunt. Ces frais pourraient augmenter au cours de la période d'emprunt, alourdissant ainsi les charges liées à la stratégie de vente à découvert. Rien ne garantit non plus que le titre vendu à découvert puisse être racheté, compte tenu des contraintes de l'offre et de la demande sur les marchés. Finalement, afin de maintenir les rapports appropriés entre les positions acheteur et les positions vendeur d'un fonds, le gestionnaire pourrait devoir acheter ou vendre des titres à découvert à des prix non intéressants. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus en position acheteur est fonction de la juste valeur de ces instruments.

6. Impôt

Tous les fonds, sauf le Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC SEC et le Fonds sur mesure de superposition de taux d'intérêt Phillips, Hager & North (voir la note sur l'impôt dans les renseignements propres au fonds), répondent à la définition de fiducie de fonds communs de placement ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Généralement, les fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds communs de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au rachat de parts des fonds. Les fonds ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Si un fonds ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR tout au long d'une année d'imposition, i) il pourrait devoir payer un impôt minimum de remplacement en vertu de la LIR pour l'année en question, ii) il ne serait pas admissible aux remboursements au titre des gains en capital en vertu de la LIR au cours de l'année en question, iii) il pourrait être visé par les règles

d'évaluation à la valeur du marché décrites ci-après et iv) il pourrait être visé par un impôt spécial en vertu de la partie XII.2 de la LIR, tel qu'il est décrit ci-après, pour l'année.

Si un fonds n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement et que plus de la moitié (calculée selon la juste valeur marchande) de ses parts sont détenues par un ou plusieurs porteurs de parts qui sont considérés comme des « institutions financières » aux fins de certaines règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché contenues dans la LIR, le fonds sera alors lui-même traité comme une institution financière en vertu de ces règles spéciales. Aux termes de ces règles, le fonds devra constater au moins une fois par année à titre de revenu les gains et les pertes accumulés sur certains types de titres de créance et de titres de capitaux propres qu'il détient et sera également assujetti à des règles spéciales relatives à l'inclusion du revenu à l'égard de ces titres. Le revenu découlant d'un tel traitement sera inclus dans les sommes qui seront distribuées aux porteurs de parts. Si plus de la moitié des parts du fonds cessent d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du fonds sera réputée prendre fin tout juste avant ce moment-là et les gains ou les pertes accumulés avant ce moment-là seront réputés avoir été réalisés ou subis par le fonds et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition commencera alors pour le fonds et, pour cette année d'imposition et les années d'imposition subséquentes, tant que des institutions financières ne détiendront pas plus de la moitié des parts du fonds, le fonds ne sera pas visé par ces règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché. Pour la période close le 31 décembre 2024, le Fonds obligataire de solutions futures Vision RBC, le Fonds fiduciaire d'obligations de sociétés à long terme PRISM Phillips, Hager & North, le Fonds à taux variable synthétique Phillips, Hager & North, le Fonds de crédit à rendement élevé adossé à des actifs BlueBay (Canada), le Fonds de titres garantis par des prêts de première qualité BlueBay (couvert en \$ CA), le Fonds d'actions canadiennes à positions vendeur et acheteur Phillips, Hager & North, le Fonds stratégie fondamentale d'actions canadiennes à volatilité minimale RBC et le Fonds d'actions américaines alpha plus RBC étaient assujettis aux règles concernant les biens évalués à la valeur du marché.

Si à tout moment au cours d'une année, un fonds, qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR au cours de l'année complète, compte un porteur de parts qui est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », le « revenu distribué », au sens de la LIR, du fonds sera assujetti à un impôt spécial au taux de 40 % en vertu de la partie XII.2 de la LIR. Un « bénéficiaire étranger ou assimilé » comprend

un non-résident et le « revenu distribué » comprend les gains en capital imposables provenant de la disposition de « biens canadiens imposables » et le revenu provenant d'activités exercées au Canada (qui pourrait comprendre les gains sur certains dérivés). Si un fonds est assujetti à l'impôt en vertu de la partie XII.2 de la LIR, le fonds pourrait faire une distribution en conséquence de laquelle les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés recevront un crédit d'impôt à l'égard de leur quote-part de l'impôt que le fonds a payé en vertu de la partie XII.2.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

Les fonds peuvent être assujettis à des retenues d'impôt prélevées par certains pays sur les revenus de placements et les gains en capital étrangers. Ces revenus ou ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt connexes, ou l'estimation de l'impôt sur les gains en capital, sont comptabilisées à titre de charge dans l'état du résultat global. Le passif au titre des retenues d'impôt sur les gains en capital est inscrit au poste « Crédeurs et charges à payer » dans l'état de la situation financière. L'estimation pourrait différer considérablement du montant réel de l'impôt à payer.

7. Revenu tiré de prêts de titres

Certains fonds prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque fonds concerné souscrit à un programme de prêts de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le fonds reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le fonds reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

8. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes des fonds,

leur fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte, en contrepartie de quoi les fonds lui versent des frais de gestion. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O et de série OL. Les porteurs de parts de série O et de série OL versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement. Comme indiqué dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, certains fonds versent une prime de rendement à RBC GMA. La prime de rendement est calculée puis comptabilisée le dernier jour ouvrable de chaque mois et versée à RBC GMA le dernier jour ouvrable de chaque exercice, compte non tenu des rachats à cette date.

Les fonds versent des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des fonds. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des relevés et de l'information aux porteurs.

En plus des frais d'administration fixes, les fonds paient également certaines charges d'exploitation directement, y compris les frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI) des fonds qui ne sont pas liés aux frais annuels, aux frais relatifs aux assemblées et au remboursement des dépenses des membres du CEI, de même que les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais liés au fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS/TVH). RBC GMA, et non les fonds, assume les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du CEI. Les autres frais des fonds sont répartis proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. RBC GMA peut, pour certains exercices et dans certains cas, assumer une partie des charges d'exploitation. La décision d'assumer les charges d'exploitation est réévaluée chaque année et prise au gré de RBC GMA, sans en aviser les porteurs de parts.

Certains fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Un fonds n'investira pas dans des parts d'un fonds sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement relativement à cet investissement qui seraient plausiblement un doublement des frais payables par ce fonds sous-jacent pour le même service. Dans la mesure où un fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un fonds dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux fonds ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies. Les fonds ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux fonds dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

Placeurs

RBC GMA et RBC Dominion valeurs mobilières Inc. sont les placeurs principaux des fonds, ou les placeurs de certaines séries de parts de ceux-ci.

Sous-conseillers

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. et RBC Global Asset Management (UK) Limited sont les sous-conseillers du Fonds d'occasions composées de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales BlueBay (Canada)*. RBC Global Asset Management (UK) Limited est le sous-conseiller du Fonds de crédit à rendement global BlueBay (Canada)*, du Fonds de crédit à rendement élevé adossé à des actifs BlueBay (Canada)*, du Fonds de titres garantis par des prêts de première qualité BlueBay (couvert en \$ CA)*, du

SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC et du Fonds fiduciaire de retraite spécifique d'actions mondiales RBC.

Les honoraires versés au sous-conseiller sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Le gestionnaire paie au sous-conseiller ces honoraires à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les fonds.

* Avant le 1^{er} avril 2023, BlueBay Asset Management LLP était sous-conseiller de ces fonds.

Fiduciaire

RBC GMA est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. RBC SI est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province de la Colombie-Britannique. Le fiduciaire détient le titre de propriété à l'égard des biens des fonds pour le compte des porteurs de parts. Le gestionnaire paie des honoraires au fiduciaire à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Dépositaires

À moins d'indication contraire dans les renseignements propres au fonds, RBC SI est le dépositaire des fonds et en détient l'actif. Le gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Agents chargés de la tenue des registres

RBC GMA et RBC SI sont les agents chargés de la tenue des registres des fonds et elles tiennent un registre des porteurs de parts des fonds. Le gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Courtiers

Les fonds ont conclu ou peuvent conclure des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc., RBC Marchés des Capitaux, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où un fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du fonds. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le fonds et l'agent de prêt de titres.

Administrateur d'hypothèques

La Banque Royale gère les créances hypothécaires pour le compte des fonds. Le gestionnaire paie des honoraires à la Banque Royale à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Autres opérations entre parties liées

Conformément à la dispense applicable, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes du CEI relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- (a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- (b) les achats d'actions ou de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes d'actions ou de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste;

Opérations interfonds

- (c) les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

En outre, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes relativement aux placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public (« Activités de prise ferme entre parties liées »).

Les présentes instructions permanentes applicables exigent que les opérations mentionnées précédemment soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées ou aux activités de prise ferme entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des fonds; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Les politiques de RBC GMA exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.

9. Nouvelles normes IFRS de comptabilité

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui vise à améliorer la qualité des informations financières en introduisant de nouvelles exigences,

notamment de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux requis dans l'état du résultat global ainsi que des directives plus précises sur le regroupement des informations. IFRS 18 remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais son adoption anticipée est permise. Le gestionnaire évalue présentement l'incidence de ces nouvelles exigences.

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des fonds (les « fonds »), dont les états financiers sont joints à la présente lettre. À l'exception des états financiers du SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC, qui ont été approuvés par le commandité du fonds, GAM Fund GP Inc., ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans ces états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les méthodes comptables significatives qui, à notre avis, sont appropriées pour les fonds, sont décrites dans la note 3 des notes annexes accompagnant les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux Normes canadiennes d'audit. Son rapport figure à la page suivante.



Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA
Chef de la direction
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 7 mars 2024



Heidi Johnston, CPA, CA
Chef des finances
Fonds RBC GMA

Aux porteurs de parts et au fiduciaire ou aux commandités, selon le cas, de

Fonds de placement à court terme pour investisseurs institutionnels Phillips, Hager & North	Fiducie d'obligations de sociétés à long terme Phillips, Hager & North	Fonds de crédit à rendement global BlueBay (Canada)
Fonds fiduciaire d'obligations à court terme de sociétés de première qualité Phillips, Hager & North	Fonds fiduciaire d'obligations de sociétés à long terme PRiSM Phillips, Hager & North	Fonds événementiel sur crédit BlueBay (Canada)
Fonds d'obligations à court terme de base plus Phillips, Hager & North	Fonds fiduciaire de retraite d'hypothèques à long terme Phillips, Hager & North	Fonds de crédit à rendement élevé adossé à des actifs BlueBay (Canada)
Fonds d'obligations municipales plus Phillips, Hager & North	Fonds d'hypothèques conventionnelles plus Phillips, Hager & North	Fonds de titres garantis par des prêts de première qualité BlueBay (couvert en \$ CA)
Fonds fiduciaire de retraite d'hypothèques Phillips, Hager & North	Fonds d'hypothèques à rendement élevé Phillips, Hager & North	Fonds PRiSM équilibré Phillips, Hager & North
Fonds d'occasions composées de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales BlueBay (Canada)	Fonds de dettes d'infrastructures Phillips, Hager & North	Fonds valorisé d'obligations gouvernementales à long terme Phillips, Hager & North
Fonds d'hypothèques commerciales RBC	Fonds fiduciaire de retraite d'obligations à long terme Phillips, Hager & North	Fonds PRiSM valorisé à long terme Phillips, Hager & North
Fonds obligataire de solutions futures Vision RBC	Fonds fiduciaire de retraite valorisé d'obligations à long terme Phillips, Hager & North	Fonds à rendement absolu Phillips, Hager & North
Fonds fiduciaire d'obligations de sociétés de première qualité Phillips, Hager & North	Fonds de titres d'emprunt de sociétés en placement privé à long terme Phillips, Hager & North	Fonds multistratégie alpha RBC
Fonds fiduciaire d'obligations de sociétés américaines de première qualité Phillips, Hager & North (couvert en \$ CA)	Fonds d'obligations à long terme de base plus Phillips, Hager & North	Fonds d'actions canadiennes à positions vendeur et acheteur Phillips, Hager & North
Fonds PRiSM à court terme Phillips, Hager & North	Fonds PRiSM à moyen terme Phillips, Hager & North	Fonds stratégie fondamentale d'actions canadiennes à volatilité minimale RBC
Fonds valorisé d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North	Fonds PRiSM à long terme Phillips, Hager & North	Fonds institutionnel d'or et de métaux précieux Phillips, Hager & North
Fonds fiduciaire d'obligations de sociétés Phillips, Hager & North	Fonds d'obligations coupons détachés 20+ Phillips, Hager & North	Fonds d'actions privilégiées canadiennes RBC
Fonds fiduciaire valorisé d'obligations de sociétés Phillips, Hager & North	Fonds sur mesure de superposition de taux d'intérêt Phillips, Hager & North	Fonds d'actions nord-américaines à positions vendeur et acheteur RBC
Fonds de titres d'emprunt de sociétés en placement privé Phillips, Hager & North	Fonds sur mesure Univers avec superposition d'écarts de taux provinciaux I Phillips, Hager & North	Fonds d'actions américaines alpha plus RBC
Fonds d'obligations de base plus Phillips, Hager & North	Fonds sur mesure Univers avec superposition d'écarts de taux provinciaux II Phillips, Hager & North	Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (couvert en \$ CA)
Fonds multistratégie de titres de créance Phillips, Hager & North	Fonds personnalisés de revenu fixe canadien à long terme	Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC
Fonds d'obligations municipales à long terme plus Phillips, Hager & North	Fonds à taux variable synthétique Phillips, Hager & North	Fonds d'actions mondiales à dividendes stables QUBE RBC (couvert en \$ CA)
Fiducie d'obligations de sociétés à long terme de première qualité Phillips, Hager & North	Fonds d'obligations d'État avec effet de levier PRiSM Phillips, Hager & North	Fonds fiduciaire de retraite spécifique d'actions mondiales RBC
		Fonds personnalisés d'actions mondiales QUBE RBC
		SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC
		(individuellement, le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers au 31 décembre 2023 de chaque Fonds, ci-joints, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 2, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 2;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 2;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 2;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes indiquées à la note 2;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 7 mars 2024



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (en milliers de dollars)

**FONDS DE CRÉDIT À RENDEMENT ÉLEVÉ ADOSSÉ À DES ACTIFS
BLUEBAY (CANADA)**

Le 31 décembre 2023

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
OBLIGATIONS ADOSSÉES À DES PRÊTS COMMERCIAUX				
AB Carval Euro Clo I-C DAC, 7,125 %, 25 janv. 2037, EUR	500	741	732	
Bain Capital Euro CLO 2022-2 DAC, 8,852 %, 22 juill. 2036, EUR	660	827	966	
Bain Capital Euro CLO 2022-2 DAC, 10,262 %, 22 juill. 2036, EUR	890	1 092	1 303	
BlueMountain EUR CLO 2016-1 DAC, 6,406 %, 25 avr. 2032, EUR	1 000	1 200	1 405	
Bosphorus Clo VIII DAC, 10,565 %, 15 avr. 2037, EUR	1 250	1 828	1 846	
Bridgepoint CLO IV DAC, 6,875 %, 20 janv. 2037, EUR	500	735	729	
Capital Four U.S. CLO I Ltd., 12,587 %, 18 janv. 2035, USD	1 000	1 103	1 239	
Capital Four U.S. CLO III Ltd., 11,212 %, 21 janv. 2035, USD	2 500	3 268	3 352	
Contego CLO X DAC, 6,500 %, 15 nov. 2036, EUR	1 000	1 301	1 424	
Fidelity Grand Harbour Clo 2022-1 Designated Activity Co., 9,995 %, 15 oct. 2036, EUR	750	943	1 100	
Harvest CLO XVIII DAC, 6,515 %, 15 oct. 2030, EUR	1 000	1 332	1 381	
Harvest U.S. CLO 2023-1 Ltd, 0,000 %, 15 janv. 2037, USD	1 000	1 328	1 325	
OGP Euro Clo 2022-6 DAC, 6,800 %, 20 juill. 2036, EUR	500	737	734	
OZLME III DAC, 5,173 %, 24 août 2030, EUR	1 000	1 385	1 419	
Segovia European CLO 5-2018 DAC, 6,875 %, 18 oct. 2031, EUR	1 250	1 651	1 728	
Signal Harmonic CLO I DAC, 8,167 %, 15 juill. 2036, EUR	1 000	1 459	1 472	
Sona Fios CLO I DAC, 0,000 %, 15 juill. 2036, EUR	540	805	783	
Sycamore Tree CLO 2023-4 Ltd, 10,944 %, 20 oct. 2036, USD	1 000	1 336	1 351	
Tikehau Clo IX DAC, 10,393 %, 20 avr. 2036, EUR	1 000	1 456	1 477	
Tikehau CLO VII DAC, 9,943 %, 20 oct. 2035, EUR	750	980	1 108	
Toro European CLO 4 DAC, 7,165 %, 15 juill. 2030, EUR	1 500	1 950	2 163	
TOTAL DES OBLIGATIONS ADOSSÉES À DES PRÊTS COMMERCIAUX		27 457	29 037	58,2
TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES				
BX Trust, 8,000 %, 9 déc. 2040	2 000	2 713	2 653	
Connecticut Avenue Securities Trust 2023-R04, 8,887 %, 25 mai 2043	270	367	381	
Connecticut Avenue Securities Trust 2023-R06, 8,037 %, 25 juill. 2043	400	527	541	
Connecticut Avenue Securities Trust 2023-R08, 7,837 %, 25 oct. 2043	386	531	525	
Domi 2023-1 BV, 7,752 %, 15 févr. 2055, EUR	800	1 138	1 178	
Freddie Mac STACR REMIC Trust 2022-HQA1, 8,837 %, 25 mars 2042	1 000	1 260	1 374	
FTA Santander Consumer Spain, 6,616 %, 22 sept. 2039, EUR	700	1 005	1 029	
GS Mortgage Securities Corp. II, 5,505 %, 10 sept. 2038	2 000	2 564	2 579	
GS Mortgage Securities Corp. II, 6,071 %, 10 sept. 2038	1 000	1 282	1 302	
J.P. Morgan Chase Commercial Mortgage Securities Corp., 4,453 %, 15 sept. 2050	1 000	1 081	923	
Towd Point Mortgage Funding 2019-Auburn 13 Plc, 7,021 %, 20 juill. 2045, GBP	585	967	971	
Verus Securitization Trust, 7,079 %, 25 août 2068	940	1 242	1 258	
Verus Securitization Trust, 6,665 %, 25 sept. 2068	1 219	1 669	1 639	
Verus Securitization Trust, 6,259 %, 25 déc. 2068	550	747	734	
TOTAL DES TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES		17 093	17 087	34,3
TOTAL DES PLACEMENTS				
		44 550	46 124	92,5
GAIN LATENT SUR LES CONTRATS À TERME NORMALISÉS (ANNEXE A)				
		–	82	0,2
GAIN LATENT SUR LES CONTRATS DE CHANGE (ANNEXE B)				
		–	747	1,5
PERTE LATENTE SUR LES CONTRATS DE CHANGE (ANNEXE B)				
		–	(516)	(1,0)
PERTE LATENTE SUR LES SWAPS SUR DÉFAILLANCE (ANNEXE C)				
		(26)	(137)	(0,3)
TOTAL DU PORTEFEUILLE				
		44 524	46 300	92,9
TRÉSORERIE				
			3 464	6,9
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES				
			95	0,2
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES				
			49 859	100,0



Le 31 décembre 2023

ANNEXE A

Contrats à terme normalisés

	Nombre de contrats	Valeur contractuelle (\$)	Gain latent (\$)
Contrat à terme normalisé sur obligations du Trésor des États-Unis à 2 ans, mars 2024 à 102,96 USD chacun	15	4 159	46
Contrat à terme normalisé sur obligations du Trésor des États-Unis à 3 ans, mars 2024 à 105,53 USD chacun	12	3 381	36
TOTAL DES CONTRATS À TERME NORMALISÉS		7 540	82

ANNEXE B

Contrats de change

Contrats	Échéance	Gain latent (\$)
Achat 750 EUR, vente 1 082 CAD à 1,4635	17 janv. 2024	16
Achat 13 CAD, vente 10 USD à 1,3247	18 janv. 2024	–
Achat 20 888 CAD, vente 15 351 USD à 1,3247	18 janv. 2024	554
Achat 4 EUR, vente 6 CAD à 1,4636	18 janv. 2024	–
Achat 39 CAD, vente 29 USD à 1,3247	18 janv. 2024	1
Achat 26 EUR, vente 38 CAD à 1,4636	18 janv. 2024	–
Achat 74 CAD, vente 54 USD à 1,3247	18 janv. 2024	2
Achat 681 CAD, vente 500 USD à 1,3247	18 janv. 2024	19
Achat 77 CAD, vente 57 USD à 1,3247	18 janv. 2024	2
Achat 7 EUR, vente 10 CAD à 1,4636	18 janv. 2024	–
Achat 1 159 CAD, vente 850 USD à 1,3247	18 janv. 2024	33
Achat 144 CAD, vente 106 USD à 1,3247	18 janv. 2024	4
Achat 7 CAD, vente 5 USD à 1,3247	18 janv. 2024	–
Achat 6 CAD, vente 5 USD à 1,3247	18 janv. 2024	–
Achat 50 CAD, vente 34 EUR à 1,4636	18 janv. 2024	–
Achat 86 CAD, vente 63 USD à 1,3247	18 janv. 2024	3
Achat 48 CAD, vente 32 EUR à 1,4636	18 janv. 2024	1
Achat 398 CAD, vente 290 USD à 1,3247	18 janv. 2024	15
Achat 34 CAD, vente 25 USD à 1,3247	18 janv. 2024	1
Achat 46 CAD, vente 27 GBP à 1,6887	18 janv. 2024	1
Achat 61 CAD, vente 41 EUR à 1,4636	18 janv. 2024	1
Achat 98 CAD, vente 72 USD à 1,3247	18 janv. 2024	2
Achat 1 892 CAD, vente 1 400 USD à 1,3247	18 janv. 2024	38
Achat 57 CAD, vente 43 USD à 1,3247	18 janv. 2024	1
Achat 13 CAD, vente 10 USD à 1,3247	18 janv. 2024	–
Achat 50 CAD, vente 37 USD à 1,3247	18 janv. 2024	1
Achat 12 CAD, vente 9 USD à 1,3247	18 janv. 2024	–
Achat 1 699 CAD, vente 1 250 USD à 1,3247	18 janv. 2024	44
Achat 191 CAD, vente 130 EUR à 1,4636	18 janv. 2024	–
Achat 95 CAD, vente 71 USD à 1,3247	18 janv. 2024	1
Achat 68 CAD, vente 51 USD à 1,3247	18 janv. 2024	1
Achat 60 CAD, vente 45 USD à 1,3247	18 janv. 2024	–
Achat 569 CAD, vente 425 USD à 1,3247	18 janv. 2024	6
Achat 74 CAD, vente 56 USD à 1,3247	18 janv. 2024	–

747

ANNEXE B

Contrats de change

Contrats	Échéance	Perte latente (\$)
Achat 579 CAD, vente 350 GBP à 1,6887	17 janv. 2024	(13)
Achat 84 CAD, vente 58 EUR à 1,4636	18 janv. 2024	(1)
Achat 1 873 CAD, vente 1 126 GBP à 1,6887	18 janv. 2024	(29)
Achat 23 088 CAD, vente 16 001 EUR à 1,4636	18 janv. 2024	(329)
Achat 68 USD, vente 92 CAD à 1,3247	18 janv. 2024	(3)
Achat 18 USD, vente 24 CAD à 1,3247	18 janv. 2024	(1)
Achat 120 CAD, vente 83 EUR à 1,4636	18 janv. 2024	(1)
Achat 79 CAD, vente 54 EUR à 1,4636	18 janv. 2024	–
Achat 16 USD, vente 22 CAD à 1,3247	18 janv. 2024	(1)
Achat 11 USD, vente 15 CAD à 1,3247	18 janv. 2024	(1)
Achat 7 USD, vente 10 CAD à 1,3247	18 janv. 2024	–
Achat 7 USD, vente 10 CAD à 1,3247	18 janv. 2024	–
Achat 16 USD, vente 22 CAD à 1,3247	18 janv. 2024	(1)
Achat 5 EUR, vente 7 CAD à 1,4636	18 janv. 2024	–
Achat 17 EUR, vente 25 CAD à 1,4636	18 janv. 2024	–
Achat 530 EUR, vente 779 CAD à 1,4636	18 janv. 2024	(3)
Achat 110 GBP, vente 188 CAD à 1,6887	18 janv. 2024	(2)
Achat 130 EUR, vente 195 CAD à 1,4636	18 janv. 2024	(4)
Achat 940 USD, vente 1 285 CAD à 1,3247	18 janv. 2024	(40)
Achat 6 EUR, vente 8 CAD à 1,4636	18 janv. 2024	–
Achat 1 700 USD, vente 2 296 CAD à 1,3247	18 janv. 2024	(43)
Achat 70 CAD, vente 48 EUR à 1,4636	18 janv. 2024	–
Achat 1 000 USD, vente 1 359 CAD à 1,3247	18 janv. 2024	(34)
Achat 4 EUR, vente 5 CAD à 1,4636	18 janv. 2024	–
Achat 19 EUR, vente 27 CAD à 1,4636	18 janv. 2024	–
Achat 715 GBP, vente 1 210 CAD à 1,6887	18 janv. 2024	(2)
Achat 1 518 CAD, vente 1 040 EUR à 1,4636	18 janv. 2024	(4)
Achat 410 USD, vente 548 CAD à 1,3247	18 janv. 2024	(4)
Achat 103 CAD, vente 71 EUR à 1,4636	18 janv. 2024	–
Achat 9 EUR, vente 12 CAD à 1,4636	18 janv. 2024	–
Achat 84 CAD, vente 64 USD à 1,3247	18 janv. 2024	–
TOTAL DES CONTRATS DE CHANGE		(516)
		231

Toutes les contreparties ont une notation d'au moins A.



**FONDS DE CRÉDIT À RENDEMENT ÉLEVÉ ADOSSÉ À DES ACTIFS
BLUEBAY (CANADA)**

Le 31 décembre 2023

ANNEXE C

Swaps sur défaillance

Entité de référence	Montant notionnel (en milliers)	Monnaie	À verser/ À recevoir Taux fixe	Taux fixe (%)	Date d'échéance	Contrepartie	Notation	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Indice Markit iTraxx Europe Crossover Index	1 175	EUR	À verser	5,00	20 déc. 2028	Citi Global Markets Inc.	A+	(26)	(137)	(0,3)
TOTAL DES SWAPS SUR DÉFAILLANCE								<u>(26)</u>	<u>(137)</u>	<u>(0,3)</u>



États de la situation financière

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes annexes)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIF		
Placements, à la juste valeur	46 124 \$	36 249 \$
Trésorerie	3 464	7 369
Montant à recevoir de courtiers	17	–
Gain latent sur les contrats à terme normalisés	82	12
Marge à recevoir	1 558	2 035
Gain latent sur les contrats de change	747	335
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	591	363
TOTAL DE L'ACTIF	52 583	46 363
PASSIF		
Montant à payer à des courtiers	2 065	953
Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts	137	31
Perte latente sur les contrats à terme normalisés	–	11
Perte latente sur les contrats de change	516	1 405
Créditeurs et charges à payer	6	5
TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	2 724	2 405
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)	49 859 \$	43 958 \$
Placements, au coût	44 524 \$	34 513 \$
VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE F	1 \$	1 \$
SÉRIE O	49 858 \$	43 957 \$
VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE F	9,94 \$	9,93 \$
SÉRIE O	9,96 \$	9,96 \$

États du résultat global

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2023	2022
REVENUS (se reporter à la note 3 des notes annexes)		
Intérêts à distribuer	3 547 \$	1 196 \$
Charges d'intérêts	(360)	(126)
Revenus (pertes) sur les instruments dérivés	(494)	(1 487)
Gain (perte) net réalisé sur les placements	2 200	388
Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés	1 059	635
TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	5 952	606
Autres revenus (pertes)	–	(4)
Gain (perte) net sur les soldes en devises	10	138
TOTAL DES AUTRES REVENUS (PERTES)	10	134
TOTAL DES REVENUS (PERTES)	5 962	740
CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au fonds)		
Frais de gestion	–	–
Frais d'administration	48	27
TPS/TVH	7	3
Intérêt sur le découvert bancaire	6	–
TOTAL DES CHARGES	61	30
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	5 901 \$	710 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE F	– \$	– \$
SÉRIE O	5 901 \$	710 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE F	1,20 \$	0,13 \$
SÉRIE O	1,30 \$	0,22 \$



Tableaux des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS		
AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative	5 901 \$	710 \$
AJUSTEMENTS AUX FINS DU		
RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES)		
DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Amortissement des primes et des escomptes	—	—
Dividendes autres qu'en trésorerie	—	—
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	—	—
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	(2 200)	(388)
Variation de la perte (gain) latente sur les placements et les instruments dérivés	(1 059)	(635)
(Augmentation) diminution des débiteurs	(298)	(375)
Augmentation (diminution) des créditeurs	(10)	16
(Augmentation) diminution des comptes sur marge	477	(2 035)
Coût des placements acquis*	(73 032)	(32 219)
Produit de la vente et à l'échéance de placements*	66 316	29 336
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES		
LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(3 905)	(5 590)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS		
AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables*	—	12 959
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables*	—	—
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	—	—
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES		
LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	— \$	12 959 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	(3 905)	7 369
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	7 369	—
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE)		
À LA CLÔTURE	3 464 \$	7 369 \$
Intérêts reçus (payés) [†]	2 962 \$	706 \$
Revenu tiré des (versé aux) fiducies de placement ^{††}	— \$	— \$
Dividendes reçus (payés) ^{††}	— \$	— \$

* Opérations en nature exclues.

[†] Classés dans les activités d'exploitation.

[‡] Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.



États des variations de la valeur liquidative (en milliers de dollars)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série F		Série O		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	1 \$	– \$	43 957 \$	– \$	43 958 \$	– \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)						
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE						
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	–	1	–	43 247	–	43 248
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	–	–	5 970	850	5 970	850
Rachat de parts rachetables	–	–	–	–	–	–
AUGMENTATION (DIMINUTION)						
NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS						
SUR LES PARTS RACHETABLES						
Distributions tirées du revenu net	–	–	(5 970)	(850)	(5 970)	(850)
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–	–	–
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX						
PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	–	–	(5 970)	(850)	(5 970)	(850)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE						
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	–	1	5 901	43 957	5 901	43 958
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	1 \$	1 \$	49 858 \$	43 957 \$	49 859 \$	43 958 \$



Informations générales (se reporter à la note 1 des notes annexes)

Le fonds vise à réaliser un rendement composé d'un revenu d'intérêts et d'une croissance modérée du capital en investissant principalement dans des titres de crédit structurés, qui sont des titres adossés à des créances. Le fonds peut exécuter des opérations sur instruments dérivés ou contracter des emprunts à des fins de placements.

Le fonds a été créé le 21 mars 2022.

Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes annexes)

Risque de crédit (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de crédit, en fonction de la notation des émetteurs en date du :

Notation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
AAA	5,1	12,1
AA	11,3	3,9
A	23,7	12,8
BBB	52,8	45,6
BB	2,7	22,7
B	–	2,9
Sans notation	4,4	–
Total	100,0	100,0

Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

Répartition des placements	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Prêts	58,2	48,5
Titres adossés à des créances hypothécaires	34,3	33,9
Trésorerie/Autres	7,5	17,6
Total	100,0	100,0

Risque de taux d'intérêt (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de taux d'intérêt, en fonction de la durée résiduelle des placements en date du :

Durée	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Moins de un an	–	–
1 an à 5 ans	–	–
5 ans à 10 ans	17,6	17,5
Plus de 10 ans	82,4	82,5
Total	100,0	100,0

En date du 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, et que toutes les autres variables avaient été constantes, la valeur liquidative du fonds aurait pu diminuer ou augmenter d'environ 0,9 % (3,6 % au 31 décembre 2022). En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Risque de change (% de la valeur liquidative)

Puisque le risque de change que comporte le fonds est couvert au moyen de contrats de change, le fonds est peu sensible aux variations des taux de change.

Hierarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date des 31 décembre 2023 et 2022.

31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	46 124	–	46 124
Placements à court terme	–	–	–	–
Instruments dérivés – actifs	82	747	–	829
Instruments dérivés – passifs	–	(653)	–	(653)
Total des instruments financiers	82	46 218	–	46 300
% du total du portefeuille	0,2	99,8	–	100,0

31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	36 249	–	36 249
Placements à court terme	–	–	–	–
Instruments dérivés – actifs	12	335	–	347
Instruments dérivés – passifs	(11)	(1 436)	–	(1 447)
Total des instruments financiers	1	35 148	–	35 149
% du total du portefeuille	–	100,0	–	100,0

Pour les périodes closes les 31 décembre 2023 et 2022, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.



Le 31 décembre 2023

Frais de gestion et d'administration (se reporter à la note 8 des notes annexes)

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du fonds suivants.

	Frais de gestion	Frais d'administration
Série F	0,90 %	0,10 %
Série O	s.o.*	0,10 %

* Les porteurs de parts de série O versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Placements détenus par des parties liées (en milliers de dollars, sauf les nombres de parts)

La Banque Royale du Canada, ou l'une de ses filiales, détenait les placements suivants dans le fonds en date du :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Nombre de parts détenues		
Série F	114	102
Série O	5 004 775	4 412 367
Valeur des parts	49 843	43 955

Impôts (en milliers de dollars) (se reporter à la note 6 des notes annexes)

Le fonds n'avait pas enregistré de pertes en capital ni de pertes autres qu'en capital au 31 décembre 2023.

Parts rachetables (en milliers)

Aucune limite n'est imposée quant au nombre de parts pouvant être émises. Les parts sont achetées et rachetées à la valeur liquidative par part.

Périodes closes les 31 décembre
(se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2023	2022
Série F		
Nombre de parts à l'ouverture	–	–
Nombre de parts émises	–	–
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	–	–
Nombre de parts à la clôture	–	–
Série O		
Nombre de parts à l'ouverture	4 412	–
Nombre de parts émises	1	4 324
Nombre de parts réinvesties	592	88
Nombre de parts rachetées	–	–
Nombre de parts à la clôture	5 005	4 412

Compensation des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau suivant présente les montants pour lesquels le fonds a un droit juridiquement exécutoire de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Le poste « Montant net » présente l'incidence sur le fonds dans l'éventualité où tous les droits de compensation seraient exercés.

31 décembre 2023	Actif	Passif
Montants bruts – actifs (passifs)	747	(653)
Montants ayant fait l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière	–	–
Montants nets présentés dans les états de la situation financière	747	(653)
Montants connexes n'ayant pas fait l'objet d'une compensation	(445)	445
Montant donné (reçu) en garantie	–	128
Montant net	302	(80)

31 décembre 2022	Actif	Passif
Montants bruts – actifs (passifs)	335	(1 436)
Montants ayant fait l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière	–	–
Montants nets présentés dans les états de la situation financière	335	(1 436)
Montants connexes n'ayant pas fait l'objet d'une compensation	(245)	245
Montant donné (reçu) en garantie	–	43
Montant net	90	(1 148)

1. Les fonds

Les fonds, collectivement appelés le « fonds » ou les « fonds », sont des fiducies de fonds commun de placement à capital variable régies par les lois de la province de la Colombie-Britannique ou d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie cadre, à l'exception du SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC, qui est une société en commandite constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une convention de société en commandite. RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) est le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille, le placeur et l'un des agents chargés de la tenue des registres des fonds, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22e étage, Toronto (Ontario). RBC GMA est aussi le fiduciaire des fiducies de fonds communs de placement régis par les lois de la province d'Ontario. À l'exception des états financiers du SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC, qui ont été approuvés par le commandité du fonds, GAM Fund GP Inc., le 7 mars 2024, ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA le 7 mars 2024.

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité de parts de série A, de série I, de série N, de série F, de série O, de série OL et de série P.

Les parts de série A, de série I, de série F, de série O et de série OL ne sont offertes qu'à de grands investisseurs individuels ou institutionnels, à l'occasion et au cas par cas. Les parts de série N et de série P ne sont offertes qu'à des fonds liés. Les parts de série O et de série OL peuvent être achetées, échangées ou rachetées par l'intermédiaire de RBC GMA ou, dans certaines circonstances, de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée.

Le SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC est divisé en une part attribuable au commandité, correspondant à la participation de celui-ci dans le fonds, et des parts de série O, correspondant à la participation dans le fonds des porteurs de parts qui sont des commanditaires. Pour ce fonds, le terme « parts rachetables » fait référence aux parts rachetables attribuables aux commanditaires.

2. Exercice

Les états de la situation financière sont arrêtés aux 31 décembre 2023 et 2022, selon le cas, et les états du résultat global, les tableaux des flux de trésorerie et les états des variations de la valeur liquidative sont présentés pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, sauf pour les fonds établis au cours de l'un de ces exercices, auquel cas l'information est fournie pour la période allant

de la date de lancement, indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, au 31 décembre de cet exercice.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité. Les informations significatives sur les méthodes comptables des fonds sont les suivantes :

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers et des dérivés Chaque fonds classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des fonds qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des fonds. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Le montant reçu en garantie correspond aux montants détenus par une contrepartie ou un dépositaire pour le compte des fonds, sous forme de titres ou de trésorerie. La trésorerie reçue en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres reçus à ce titre n'y

sont pas inclus. Le montant donné en garantie est constitué des montants détenus par un dépositaire ou une contrepartie du fonds pour le compte de la contrepartie, sous forme de trésorerie ou de titres. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres donnés en garantie sont présentés dans l'inventaire du portefeuille du fonds concerné.

Classement des parts rachetables Les séries des fonds ont des caractéristiques différentes. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Entités structurées non consolidées Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (FNB) gérés par le gestionnaire ou une société liée au gestionnaire (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans le document de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative des fonds sous-jacents concernés.

Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- (i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- (ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de croissance du capital, des revenus de placement ou les deux;

- (iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Certains fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

Détermination de la juste valeur La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des fonds. Les niveaux de la hiérarchie des données d'entrée sont les suivants :

Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les cours obtenus de fournisseurs, les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des fournisseurs et les cours des fonds sous-jacents qui ne sont pas négociés quotidiennement;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Toute modification apportée aux méthodes d'évaluation peut donner lieu à des transferts entre les niveaux.

La hiérarchie à trois niveaux utilisée pour la présentation des placements et des dérivés est incluse dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

Actions – Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont évaluées d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Titres à revenu fixe et titres de créance – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts, les débiteures et les autres titres de créance sont évalués d'après le cours moyen, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Les créances hypothécaires approuvées en vertu de la LNH sont évaluées au montant de capital qui produirait un rendement égal au taux en vigueur pour les créances hypothécaires de nature et d'échéance similaires.

Placements à court terme – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Options – Les options donnent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent donné à un prix d'exercice convenu et à une date, ou sur une période, donnée.

Les options cotées sont évaluées au cours de clôture de la bourse sur laquelle l'option est officiellement négociée. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Les options achetées et les options émises (vendues) sont comptabilisées à titre de placements dans les états de la situation financière. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière, et les gains et les pertes latentes à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation sont comptabilisés comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Lorsqu'une option est exercée et que les titres sous-jacents sont acquis ou livrés, les frais d'acquisition ou le produit de la vente sont ajustés au montant de la prime. Au dénouement d'une option, le fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre la prime et le coût du dénouement de la position. À l'expiration d'une option, les gains ou les pertes correspondent au montant des primes respectivement reçues ou payées. Les gains (pertes) nets réalisés sur la vente ou l'achat d'options sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé sur les placements » dans l'état du résultat global.

Bons de souscription – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

Les bons de souscription sont comptabilisés à titre de placements et sont présentés à la juste valeur dans les états de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Lorsque les bons de souscription sont exercés ou qu'ils ont expiré, les gains (pertes) nets réalisés sont comptabilisés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Contrats à terme de gré à gré – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les gains ou pertes latents sur les contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent sur les contrats de change et les contrats à terme sur obligations à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » et les gains ou les pertes réalisés sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Contrats à terme normalisés – Les contrats à terme normalisés conclus par les fonds sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les fonds n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte

qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière.

Swaps de rendement global – Un swap de rendement global est une entente selon laquelle une partie effectue des paiements en fonction d'un taux établi, fixe ou variable, alors que l'autre partie effectue des paiements en fonction du rendement d'un actif sous-jacent, qui comprend le revenu généré et les gains en capital. Les swaps de rendement global sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalant à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir sur les contrats de swaps ouverts » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » de l'état de la situation financière, selon le cas. Les risques des swaps de rendement global consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

Swaps de taux d'intérêt – Un swap de taux d'intérêt est une entente conclue entre deux parties visant l'échange de paiements périodiques d'intérêts en fonction d'un montant principal notionnel. Les paiements périodiques nets d'intérêts reçus ou versés aux termes de swaps de taux d'intérêt sont respectivement comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou versés au moment où le fonds conclut le swap sont comptabilisés à titre d'actif ou de passif dans les états de la situation financière. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Swaps sur défaillance – Un swap sur défaillance est une entente conclue entre un acheteur de protection et un vendeur de protection. L'acheteur de protection verse périodiquement un montant en échange d'un paiement par le vendeur de

protection conditionnel à un événement de crédit, tel que la défaillance, la faillite ou la restructuration de l'entité de référence. Les montants reçus sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et les montants versés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps sur défaillance sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Swaps de devises – Un swap de devises est une entente conclue entre deux parties visant l'échange de paiements d'intérêts et de capital libellés dans deux devises différentes. Les swaps de devises sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalant à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir sur les contrats de swaps ouverts » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » de l'état de la situation financière. Les risques des swaps de devises consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

Titres vendus à découvert – Certains fonds peuvent conclure des opérations de vente à découvert. Les ventes à découvert sont des opérations par lesquelles un fonds vend un placement qu'il ne possède pas. Un fonds peut recourir à des ventes à découvert pour i) compenser la baisse potentielle de la valeur des positions acheteur de titres semblables; ii) augmenter sa marge de manœuvre; iii) obtenir un meilleur rendement; iv) mettre en œuvre sa stratégie d'arbitrage du risque; et v) appliquer ses stratégies de gestion du portefeuille générales nécessitant l'utilisation d'instruments dérivés. Lorsqu'un fonds procède à une vente à découvert, il emprunte le titre vendu à découvert et le livre à la contrepartie. Les titres vendus à découvert sont inscrits à l'état de la situation financière au poste « Placements dans des titres vendus à découvert ». Un fonds doit normalement payer des frais ou une prime pour emprunter un titre et doit rembourser au prêteur du titre tout dividende ou intérêt reçu pendant la période du prêt. Ces frais sont comptabilisés au poste « Frais à payer liés au prêt de titres » de l'état de

la situation financière. Les frais engagés sont, quant à eux, comptabilisés au poste « Frais liés au prêt de titres » de l'état du résultat global. Les dividendes à payer sur ces titres sont, s'il y a lieu, inscrits à l'état de la situation financière au poste « Dividendes à payer sur les ventes à découvert ». Les dividendes obtenus sur ces placements sont, le cas échéant, inscrits à l'état du résultat global au poste « Dividendes sur les ventes à découvert ».

Fonds sous-jacents – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

Évaluation de la juste valeur des placements – Les fonds ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et des autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les fonds utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des fonds sont également surveillées par le comité d'évaluation.

Trésorerie La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

Comptes sur marge Les comptes sur marge représentent les dépôts de garantie détenus auprès de courtiers en lien avec des contrats sur instruments dérivés.

Monnaie fonctionnelle À l'exception des fonds énumérés ci-après, les souscriptions, les rachats et le rendement des fonds sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des fonds. Pour le Fonds d'actions américaines alpha plus RBC et le Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (collectivement, les « fonds en dollars américains »), les souscriptions, les rachats et le rendement sont exprimés en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de ces fonds.

Conversion des devises La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens (en dollars américains dans le cas des fonds en dollars américains) au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change au comptant et à terme sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Évaluation des séries Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série de parts d'un fonds. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du fonds, moins le passif du fonds qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges imputables directement à une série sont imputées à celle-ci. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

Opérations de placement Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les frais liés au prêt de titres, les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent

la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro et des placements à court terme.

Comptabilisation des revenus Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent au taux du coupon comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu provenant des fonds sous-jacents et des autres fiducies. Les primes payées ou escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis. Les paiements d'intérêts que versent les fonds aux contreparties sur la branche à payer des contrats dérivés sont comptabilisés au poste « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part L'augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part dans l'état du résultat global représente l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, divisée par le nombre moyen de parts en circulation, par série, au cours de la période.

Frais de rachat anticipé Les frais de rachat anticipé (frais d'opérations à court terme) sont versés directement à un fonds et visent à limiter les opérations trop fréquentes et les coûts connexes. À l'exception des fonds du marché monétaire, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % de la valeur courante des parts lorsque le porteur demande le rachat ou la substitution de ses parts dans les sept jours suivant l'achat de parts ou la substitution précédente des parts d'un autre fonds. Ces montants sont inclus dans l'état des variations de la valeur liquidative.

Souscriptions payées d'avance Les souscriptions payées d'avance sont constituées des sommes reçues des porteurs de parts pour des souscriptions qui entreront en vigueur après la date de clôture de la période.

Devises Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous.

AUD – Dollar australien	INR – Roupie indienne
BRL – Real brésilien	JPY – Yen japonais
CAD – Dollar canadien	KRW – Won sud-coréen
CHF – Franc suisse	MXN – Peso mexicain
CLP – Peso chilien	MYR – Ringgit malais
CNH – Renminbi chinois	NOK – Couronne norvégienne
COP – Peso colombien	NZD – Dollar néo-zélandais
CZK – Couronne tchèque	PEN – Nouveau sol péruvien
DKK – Couronne danoise	PLN – Zloty polonais
DOP – Peso dominicain	RON – Leu roumain
EUR – Euro	SGD – Dollar de Singapour
GBP – Livre sterling	THB – Baht thaïlandais
HKD – Dollar de Hong Kong	TWD – Nouveau dollar taïwanais
HUF – Forint hongrois	USD – Dollar américain
IDR – Roupiah indonésienne	ZAR – Rand sud-africain

Opérations en nature et échanges entre les séries

d'un fonds Les activités d'exploitation et de financement comptabilisées aux tableaux des flux de trésorerie des fonds excluent les opérations hors trésorerie. Les principales différences entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états des variations de la valeur liquidative et aux tableaux des flux de trésorerie concernent les opérations en nature et les échanges entre les séries d'un fonds. De même, les postes « Coût des placements acquis » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » des tableaux des flux de trésorerie excluent les opérations en nature.

4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par la direction aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Les fonds ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture.

Les fonds peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La note 3 traite des méthodes de la direction concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque fonds, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les fonds sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque fonds en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque fonds et les événements du marché, en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement et, dans certains cas, en couvrant périodiquement certains risques au moyen de dérivés. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Les grandes perturbations sur les marchés, telles que celles causées par les pandémies, les catastrophes naturelles et environnementales, les guerres et les actes terroristes, peuvent nuire aux marchés locaux et mondiaux et au cours normal des activités sur les marchés. Elles peuvent aussi nuire à la performance des fonds et à la valeur de leurs placements.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un fonds particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds. Ces risques comprennent ceux auxquels le fonds est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un fonds ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Les fonds peuvent être exposés quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement à des demandes de rachats de parts au comptant. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Les fonds cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou une contrepartie manque à ses obligations financières et entraîne une perte. La valeur comptable des placements et des autres actifs inscrits aux états de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les fonds évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie, marge et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins BBB-. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les fonds n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent sur les obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie. Pour certains fonds, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêts de titres (voir la note 7). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque fonds au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette à des instruments financiers d'une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un fonds en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, les débentures, les créances hypothécaires et d'autres titres porteurs de revenu, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent.

Certains fonds investissent dans des titres de créance, dont certains ont un taux variable lié à un taux interbancaire. Il est possible qu'un changement de taux de référence soit effectué pour ces titres de créance avant que le fonds liquide ses placements. Ce changement, le cas échéant, aura un impact sur la variation de la juste valeur des placements en question et son incidence sur chacun des fonds ne devrait pas être importante.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue. Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, correspond à l'exposition d'un fonds aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

Les ventes à découvert comportent certains risques, notamment le risque que la vente à découvert d'un titre expose un fonds à des pertes si la valeur du titre augmente. Toute vente à découvert crée le risque d'une perte théoriquement illimitée, car le cours du titre sous-jacent peut théoriquement augmenter à l'infini et entraîner une hausse, pour le fonds, des coûts d'achat des titres servant à couvrir la position à découvert. Par ailleurs, lorsqu'un fonds procède à une vente à découvert, il doit emprunter des titres afin de pouvoir effectuer cette vente. Rien ne garantit que le prêteur des titres n'en exigera pas le remboursement avant que le fonds souhaite le faire, l'obligeant éventuellement à emprunter les titres auprès d'un autre prêteur ou de les acheter sur le marché à un prix moins intéressant. En outre, les emprunts de titres engendrent des frais d'emprunt. Ces

frais pourraient augmenter au cours de la période d'emprunt, alourdissant ainsi les charges liées à la stratégie de vente à découvert. Rien ne garantit non plus que le titre vendu à découvert puisse être racheté, compte tenu des contraintes de l'offre et de la demande sur les marchés. Finalement, afin de maintenir les rapports appropriés entre les positions acheteur et les positions vendeur d'un fonds, le gestionnaire pourrait devoir acheter ou vendre des titres à découvert à des prix non intéressants. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus en position acheteur est fonction de la juste valeur de ces instruments.

6. Impôt

Tous les fonds, sauf le SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC (voir la note sur l'impôt dans les renseignements propres au fonds), répondent à la définition de fiducie de fonds communs de placement ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Généralement, les fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds communs de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au rachat de parts des fonds. Les fonds ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

7. Revenu tiré de prêts de titres

Certains fonds prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque fonds concerné souscrit à un programme de prêts de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le fonds reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En

cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le fonds reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

8. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes des fonds, leur fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte, en contrepartie de quoi les fonds lui versent des frais de gestion. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O et de série OL. Les porteurs de parts de série O et de série OL versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement. Comme indiqué dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, certains fonds versent une prime de rendement à RBC GMA. La prime de rendement est calculée puis comptabilisée le dernier jour ouvrable de chaque mois et versée à RBC GMA le dernier jour ouvrable de chaque exercice, compte non tenu des rachats à cette date.

Les fonds versent des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des fonds. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des relevés et de l'information aux porteurs.

En plus des frais d'administration fixes, les fonds paient également certaines charges d'exploitation directement, y compris les frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI) des fonds qui ne sont pas liés aux frais annuels, aux frais relatifs aux assemblées et au remboursement des dépenses des membres du CEI, de même que les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais liés au fonds »), ainsi que les taxes

(notamment la TPS/TVH). RBC GMA, et non les fonds, assume les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du CEI. Les autres frais des fonds sont répartis proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. RBC GMA peut, pour certains exercices et dans certains cas, assumer une partie des charges d'exploitation. La décision d'assumer les charges d'exploitation est réévaluée chaque année et prise au gré de RBC GMA, sans en aviser les porteurs de parts.

Certains fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Un fonds n'investira pas dans des parts d'un fonds sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement relativement à cet investissement qui seraient plausiblement un doublement des frais payables par ce fonds sous-jacent pour le même service. Dans la mesure où un fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un fonds dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux fonds ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies. Les fonds ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux fonds dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

Placeurs

RBC GMA et RBC Dominion valeurs mobilières Inc. sont les placeurs principaux des fonds, ou les placeurs de certaines séries de parts de ceux-ci.

Sous-conseillers

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. et RBC Global Asset Management (UK) Limited sont les sous-conseillers du Fonds d'occasions composées de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales BlueBay (Canada)*. RBC Global Asset Management (UK) Limited est le sous-conseiller du Fonds de crédit à rendement global BlueBay (Canada)*, du Fonds de crédit à rendement élevé adossé à des actifs BlueBay (Canada)*, du Fonds de titres garantis par des prêts de première qualité BlueBay (couvert en \$ CA)*, du SEC Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC et du Fonds fiduciaire de retraite spécifique d'actions mondiales RBC.

Les honoraires versés au sous-conseiller sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Le gestionnaire paie au sous-conseiller ces honoraires à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les fonds.

* Avant le 1^{er} avril 2023, BlueBay Asset Management LLP était sous-conseiller de ces fonds.

Fiduciaire

RBC GMA est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. RBC SI est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province de la Colombie-Britannique. Le fiduciaire détient le titre de propriété à l'égard des biens des fonds pour le compte des porteurs de parts. Le gestionnaire paie des honoraires au fiduciaire à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Dépositaires

À moins d'indication contraire dans les renseignements propres au fonds, RBC SI est le dépositaire des fonds et en détient l'actif. Le gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Agents chargés de la tenue des registres

RBC GMA et RBC SI sont les agents chargés de la tenue des registres des fonds et elles tiennent un registre des porteurs de parts des fonds. Le gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Courtiers

Les fonds ont conclu ou peuvent conclure des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc., RBC Marchés des Capitaux, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où un fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du fonds. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le fonds et l'agent de prêt de titres.

Administrateur d'hypothèques

La Banque Royale gère les créances hypothécaires pour le compte des fonds. Le gestionnaire paie des honoraires à la Banque Royale à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Autres opérations entre parties liées

Conformément à la dispense applicable, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes du CEI relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- (a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- (b) les achats d'actions ou de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes d'actions ou de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste;

Opérations interfonds

- (c) les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

En outre, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes relativement aux placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public (« Activités de prise ferme entre parties liées »).

Les présentes instructions permanentes applicables exigent que les opérations mentionnées précédemment soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées ou aux activités de prise ferme entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des fonds; iii) être conformes aux politiques

et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Les politiques de RBC GMA exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.

The accompanying financial statements have been prepared by RBC Global Asset Management Inc. ("RBC GAM") as manager of the funds (the "Funds") whose financial statements accompany this letter and approved by the Board of Directors of RBC GAM. We are responsible for the information contained within these financial statements.

We have maintained appropriate procedures and controls to ensure that relevant and reliable financial information is produced. The financial statements have been prepared in compliance with International Financial Reporting Standards ("IFRS") (and they include certain amounts that are based on estimates and judgments). The significant accounting policies, which we believe are appropriate for the Funds, are described in Note 3 to the financial statements.

PricewaterhouseCoopers LLP, Chartered Professional Accountants, Licensed Public Accountants, have performed an independent audit of the financial statements in accordance with IFRS. Their report is set out on the next page.



Damon G. Williams, FSA, FCIA, CFA
Chief Executive Officer
RBC Global Asset Management Inc.
March 9, 2023



Heidi Johnston, CPA, CA
Chief Financial Officer
RBC GAM Funds

To the Unitholders and Trustee of

Phillips, Hager & North Institutional S.T.I.F.	Phillips, Hager & North PRisM Long Corporate Bond Trust	BlueBay High Yield Asset-Backed Credit Fund (Canada) (formerly, BlueBay High Yield Structured Credit Fund (Canada))
Phillips, Hager & North Short Investment Grade Corporate Bond Trust	Phillips, Hager & North Long Mortgage Pension Trust	BlueBay High Grade CLO Fund (CAD Hedged)
Phillips, Hager & North Short Core Plus Bond Fund	Phillips, Hager & North Conventional Plus Mortgage Fund	Phillips, Hager & North PRisM Balanced Fund
Phillips, Hager & North Municipal Plus Bond Fund	Phillips, Hager & North High Yield Mortgage Fund	Phillips, Hager & North Enhanced Long Government Bond Fund
Phillips, Hager & North Mortgage Pension Trust	Phillips, Hager & North Infrastructure Debt Fund	Phillips, Hager & North Enhanced PRisM Long Fund
BlueBay CMBS Opportunities Fund (Canada)	Phillips, Hager & North Long Bond Pension Trust	Phillips, Hager & North Absolute Return Fund
RBC Commercial Mortgage Fund	Phillips, Hager & North Enhanced Long Bond Pension Trust	RBC Multi-Strategy Alpha Fund
RBC Vision Future Solutions Bond Fund	Phillips, Hager & North Long Core Plus Bond Fund	RBC QUBE Market Neutral Canadian Equity Fund
Phillips, Hager & North Investment Grade Corporate Bond Trust	Phillips, Hager & North PRisM – Mid	Phillips, Hager & North Long/Short Canadian Equity Fund
Phillips, Hager & North U.S. Investment Grade Corporate Bond Trust (CAD Hedged)	Phillips, Hager & North PRisM – Long	RBC Fundamental Minimum Volatility Canadian Equity Fund
Phillips, Hager & North PRisM – Short	Phillips, Hager & North 20+ Strip Fund	Phillips, Hager & North Institutional Gold & Precious Metals Fund
Phillips, Hager & North Enhanced Total Return Bond Fund	Phillips, Hager & North Custom Interest Rate Overlay Fund	RBC Canadian Preferred Share Fund
Phillips, Hager & North Corporate Bond Trust	Phillips, Hager & North Custom Universe Provincial Spread Overlay Fund I	RBC Long/Short North American Equity Fund
Phillips, Hager & North Enhanced Corporate Bond Trust	Phillips, Hager & North Custom Universe Provincial Spread Overlay Fund II	RBC Alpha Plus U.S. Equity Fund
Phillips, Hager & North Private Placement Corporate Debt Fund	Canadian Custom Long Term Fixed Income Fund	RBC QUBE Market Neutral World Equity Fund (CAD Hedged)
Phillips, Hager & North Core Plus Bond Fund	Phillips, Hager & North Synthetic Floating Rate Fund	RBC QUBE Market Neutral World Equity Fund (CAD Hedged)
Phillips, Hager & North Multi-Strategy Credit Fund	Phillips, Hager & North PRisM Levered Government Bond Fund	RBC Global Equity Focus Pension Trust
Phillips, Hager & North Long Municipal Plus Bond Fund	BlueBay Total Return Credit Fund (Canada)	RBC QUBE Custom Global Equity Fund
Phillips, Hager & North Long Investment Grade Corporate Bond Trust	BlueBay Event Driven Credit Fund (Canada)	
Phillips, Hager & North Long Corporate Bond Trust		(individually, a Fund)

Our opinion

In our opinion, the accompanying December 31, 2022 financial statements of each Fund present fairly, in all material respects, the financial position of each Fund, its financial performance and its cash flows as at and for the periods indicated in note 2 in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS).

What we have audited

The financial statements of each Fund comprise:

- the statements of financial position as at the period-end dates indicated in note 2;
- the statements of comprehensive income for the periods indicated in note 2;
- the statements of cash flow for the periods indicated in note 2;
- the statements of changes in net assets attributable to holders of redeemable units (NAV) for the periods indicated in note 2; and
- the notes to the financial statements, which include significant accounting policies and other explanatory information.

Basis for opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's responsibilities for the audit of the financial statements* section of our report.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Independence

We are independent of each Fund in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada. We have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements.

Responsibilities of management and those charged with governance for the financial statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements of each Fund in accordance with IFRS, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the ability of each Fund to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate any Fund or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the financial reporting process of each Fund.

Auditor's responsibilities for the audit of the financial statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole for each Fund are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of the financial statements of each Fund.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements of each Fund, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the internal control of each Fund.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the ability of each Fund to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements of each Fund or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause any Fund to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements of each Fund, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

PricewaterhouseCoopers LLP

Chartered Professional Accountants, Licensed Public Accountants

Toronto, Ontario
March 16, 2023



SCHEDULE OF INVESTMENT PORTFOLIO (in \$000s)
BLUEBAY HIGH YIELD ASSET-BACKED CREDIT FUND (CANADA)
formerly, BlueBay High Yield Structured Credit Fund (Canada)

December 31, 2022

	Par Value (000s)	Cost (\$)	Fair Value (\$)	% of Net Assets
COLLATERALIZED LOAN OBLIGATIONS				
AB BSL CLO Ltd 10.789% Apr 15, 2034	1 500	1 722	1 818	
Aurium CLO II DAC 5.181% Jun 22, 2034	1 000	1 079	1 233	
Bain Capital Euro CLO 2021-1 DAC 10.198% Jul 15, 2034	500	562	516	
Bain Capital Euro CLO 2022-2 DAC 6.298% Jul 22, 2036	660	827	940	
Bain Capital Euro CLO 2022-2 DAC 7.708% Jul 22, 2036	890	1 092	1 246	
Bain Capital Euro CLO 2022-2 DAC 9.638% Jul 22, 2036	880	1 017	1 130	
BlueMountain EUR CLO 2016-1 DAC 3.993% Apr 25, 2032	1 000	1 200	1 242	
Capital Four US CLO I Ltd 11.124% Jan 18, 2035	1 000	1 103	1 166	
Capital Four US CLO III Ltd 10.431% Jan 21, 2035	750	953	969	
Carlyle Global Market Strategies CLO 2012-3 Ltd 7.511% Jan 14, 2032	1 000	1 163	1 162	
Contego CLO X DAC 6.500% Nov 15, 2036	1 000	1 301	1 418	
CVC Cordatus Loan Fund XV DAC 7.678% Aug 26, 2032	550	632	644	
Dryden 51 Euro CLO 2017 DAC 3.528% Jul 15, 2031	1 000	1 322	1 321	
Fidelity Grand Harbour Clo 2022-1 Designated Activity Co 7.883% Oct 15, 2036	750	943	1 046	
Harvest CLO XXIV DAC 10.248% Jul 15, 2034	500	561	529	
Penta CLO 7 DAC 4.643% Jan 25, 2033	1 250	1 527	1 559	
Tikehau CLO VII DAC 6.131% Oct 20, 2035	500	628	716	
Tikehau CLO VII DAC 7.561% Oct 20, 2035	500	622	695	
Toro European CLO 4 DAC 4.578% Jul 15, 2030	1 500	1 950	1 983	
TOTAL COLLATERALIZED LOAN OBLIGATIONS		20 204	21 333	48.5
MORTGAGE-BACKED SECURITIES				
Banc of America Merrill Lynch Commercial Mortgage Inc 3.000% Jul 01, 2049	1 500	1 617	1 545	
Delft 2020 BV 2.028% Oct 17, 2042	1 175	1 532	1 693	
Finsbury Square 4.058% Dec 16, 2067	870	1 319	1 388	
Freddie Mac STACR REMIC Trust 2022-DNA2 7.678% Feb 25, 2042	1 550	1 860	1 983	
Freddie Mac STACR REMIC Trust 2022-DNA3 8.278% Apr 25, 2042	195	231	254	
Freddie Mac STACR REMIC Trust 2022-HQA1 7.428% Mar 25, 2042	1 000	1 260	1 345	
Freddie Mac Structured Agency Credit Risk Debt Notes 6.578% Jul 25, 2042	443	569	603	
JP Morgan Chase Commercial Mortgage Securities Corp 4.384% Sep 01, 2050	1 000	1 081	1 059	
LAQ 2022-LAQ Mortgage Trust 7.948% Mar 15, 2039	1 125	1 400	1 490	
Madison Park Euro Funding XX DAC 5.796% Oct 15, 2036	750	952	1 074	
PFP III Ltd 6.600% Aug 19, 2035	1 000	1 318	1 330	
Wells Fargo Commercial Mortgage Trust 2015-C26 3.586% Feb 01, 2048	1 000	1 149	1 152	
TOTAL MORTGAGE-BACKED SECURITIES		14 288	14 916	33.9
TOTAL INVESTMENTS		34 492	36 249	82.4
CREDIT DEFAULT SWAPS (SCHEDULE A)		21	(31)	(0.1)
UNREALIZED GAIN ON FUTURES CONTRACTS (SCHEDULE B)		–	12	–
UNREALIZED LOSS ON FUTURES CONTRACTS (SCHEDULE B)		–	(11)	–
UNREALIZED GAIN ON FOREIGN EXCHANGE CONTRACTS (SCHEDULE C)		–	335	0.8
UNREALIZED LOSS ON FOREIGN EXCHANGE CONTRACTS (SCHEDULE C)		–	(1 405)	(3.2)
TOTAL PORTFOLIO		34 513	35 149	79.9
CASH			7 369	16.8
OTHER NET ASSETS ATTRIBUTABLE TO HOLDERS OF REDEEMABLE UNITS			1 440	3.3
NET ASSETS ATTRIBUTABLE TO HOLDERS OF REDEEMABLE UNITS			43 958	100.0

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.



SCHEDULE A

Credit Default Swaps

Reference Entity	Notional Amount (000s)	Currency	Pay/Receive Fixed Rate	Fixed Rate (%)	Expiration Date	Counterparty	Credit Rating	Cost (\$)	Fair Value (\$)	% of Net Assets
Markit CDX North America High Yield Index	(2 445)	USD	Pay	5.00	20-Dec-2027	Citigroup Inc.	A	12	(19)	(0.1)
Markit CDX North America High Yield Index	(1 570)	USD	Pay	5.00	20-Dec-2027	Citigroup Inc.	A	9	(12)	–
TOTAL CREDIT DEFAULT SWAPS								21	(31)	(0.1)

SCHEDULE B

Futures Contracts

	Number of Contracts	Contracted Value (\$)	Unrealized Gain (\$)
Euro-Schatz Future, March 2023 Contracts at EUR 105.42 per contract	(7)	(1 064)	12
Unrealized gain		(1 064)	12
	Number of Contracts	Contracted Value (\$)	Unrealized Loss (\$)
United States 2-Year Note Future, March 2023 Contracts at USD 102.54 per contract	(4)	(1 093)	(2)
United States 3-Year Note Future, March 2023 Contracts at USD 104.78 per contract	(11)	(3 069)	(9)
Unrealized loss		(4 162)	(11)
TOTAL FUTURES		(5 226)	1

SCHEDULE C

Foreign Exchange Contracts

Contracts	Maturity Date	Unrealized Gain (\$)
Bought EUR 50 Sold CAD 68 @ 1.4513	19-Jan-2023	5
Bought EUR 5 Sold CAD 6 @ 1.4513	19-Jan-2023	–
Bought CAD 23 735 Sold USD 17 301 @ 1.3539	19-Jan-2023	314
Bought EUR 21 Sold CAD 29 @ 1.4513	19-Jan-2023	2
Bought CAD 62 Sold USD 45 @ 1.3539	19-Jan-2023	1
Bought USD 61 Sold CAD 83 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
Bought EUR 63 Sold CAD 86 @ 1.4513	19-Jan-2023	6
Bought EUR 17 Sold CAD 23 @ 1.4513	19-Jan-2023	2
Bought USD 64 Sold CAD 86 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
Bought USD 6 Sold CAD 7 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
Bought USD 47 Sold CAD 63 @ 1.3539	19-Jan-2023	1
Bought USD 4 Sold CAD 6 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
Bought USD 5 Sold CAD 6 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
Bought EUR 29 Sold CAD 40 @ 1.4513	19-Jan-2023	1
Bought EUR 40 Sold CAD 56 @ 1.4513	19-Jan-2023	1
Bought USD 25 Sold CAD 33 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
Bought CAD 96 Sold USD 70 @ 1.3539	19-Jan-2023	1
Bought CAD 67 Sold USD 50 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
Bought CAD 54 Sold EUR 37 @ 1.4513	19-Jan-2023	–
Bought CAD 63 Sold USD 46 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
Bought CAD 52 Sold USD 38 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
Bought USD 157 Sold CAD 211 @ 1.3539	19-Jan-2023	1
Bought CAD 83 Sold USD 61 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
		335

Contracts	Maturity Date	Unrealized Loss (\$)
Bought USD 27 Sold CAD 37 @ 1.3539	19-Jan-2023	(1)
Bought CAD 1 475 Sold GBP 944 @ 1.6377	19-Jan-2023	(70)
Bought CAD 15 094 Sold EUR 11 131 @ 1.4513	19-Jan-2023	(1 061)
Bought USD 3 750 Sold CAD 5 084 @ 1.3539	19-Jan-2023	(7)
Bought CAD 820 Sold EUR 600 @ 1.4513	19-Jan-2023	(51)
Bought USD 32 Sold CAD 44 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
Bought CAD 96 Sold EUR 71 @ 1.4513	19-Jan-2023	(7)
Bought USD 28 Sold CAD 38 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
Bought USD 17 Sold CAD 23 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
Bought CAD 2 434 Sold EUR 1 800 @ 1.4513	19-Jan-2023	(179)



SCHEDULE C (cont.)

Foreign Exchange Contracts

Contracts	Maturity Date	Unrealized Loss (\$)
Bought CAD 125 Sold USD 93 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
Bought CAD 94 Sold EUR 69 @ 1.4513	19-Jan-2023	(6)
Bought CAD 70 Sold USD 53 @ 1.3539	19-Jan-2023	(1)
Bought CAD 191 Sold EUR 139 @ 1.4513	19-Jan-2023	(10)
Bought CAD 106 Sold EUR 77 @ 1.4513	19-Jan-2023	(5)
Bought CAD 156 Sold USD 117 @ 1.3539	19-Jan-2023	(3)
Bought CAD 124 Sold USD 93 @ 1.3539	19-Jan-2023	(2)
Bought CAD 92 Sold USD 68 @ 1.3539	19-Jan-2023	(1)
Bought CAD 69 Sold EUR 48 @ 1.4513	19-Jan-2023	(1)
Bought USD 20 Sold CAD 26 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
Bought USD 22 Sold CAD 30 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
Bought CAD 74 Sold EUR 52 @ 1.4513	19-Jan-2023	–
Bought USD 9 Sold CAD 12 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
Bought CAD 133 Sold EUR 92 @ 1.4513	19-Jan-2023	–
Bought EUR 14 Sold CAD 20 @ 1.4513	19-Jan-2023	–
Bought USD 3 Sold CAD 4 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
Bought USD 3 Sold CAD 4 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
Bought CAD 42 Sold GBP 26 @ 1.6377	19-Jan-2023	–
Bought USD 56 Sold CAD 76 @ 1.3539	19-Jan-2023	–
		(1 405)
TOTAL FOREIGN EXCHANGE		(1 070)

All counterparties have a credit rating of at least A.



BLUEBAY HIGH YIELD ASSET-BACKED CREDIT FUND (CANADA)

formerly, BlueBay High Yield Structured Credit Fund (Canada)

Statements of Financial Position

(in \$000s except per unit amounts)

(see note 2 in the generic notes)	December 31 2022
ASSETS	
Investments at fair value	\$ 36 249
Cash	7 369
Unrealized gain on futures contracts	12
Margin receivable	2 035
Unrealized gain on foreign exchange contracts	335
Dividends receivable, interest accrued and other assets	363
TOTAL ASSETS	46 363
LIABILITIES	
Due to investment dealers	953
Payable on open swap contracts	31
Unrealized loss on futures contracts	11
Unrealized loss on foreign exchange contracts	1 405
Accounts payable and accrued expenses	5
TOTAL LIABILITIES EXCLUDING NET ASSETS ATTRIBUTABLE TO HOLDERS OF REDEEMABLE UNITS	2 405
NET ASSETS ATTRIBUTABLE TO HOLDERS OF REDEEMABLE UNITS ("NAV")	\$ 43 958
Investments at cost	\$ 34 513
NAV	
SERIES F	\$ 1
SERIES O	\$ 43 957
NAV PER UNIT	
SERIES F	\$ 9.93
SERIES O	\$ 9.96

Statements of Comprehensive Income

(in \$000s except per unit amounts)

For the periods ended December 31 (see note 2 in the generic notes)	2022
INCOME (see note 3 in the generic notes)	
Interest for distribution purposes	\$ 1 196
Interest expense	(126)
Derivative income (loss)	(1 487)
Net realized gain (loss) on investments	388
Change in unrealized gain (loss) on investments	635
TOTAL NET GAIN (LOSS) ON INVESTMENTS AND DERIVATIVES	606
Other income (loss)	(4)
Net gain (loss) on foreign cash balances	138
TOTAL OTHER INCOME (LOSS)	134
TOTAL INCOME (LOSS)	740
EXPENSES (see notes – Fund Specific Information)	
Management fees	–
Administration fees	27
GST/HST	3
TOTAL EXPENSES	30
INCREASE (DECREASE) IN NAV	\$ 710
INCREASE (DECREASE) IN NAV	
SERIES F	\$ –
SERIES O	\$ 710
INCREASE (DECREASE) IN NAV PER UNIT	
SERIES F	\$ 0.13
SERIES O	\$ 0.22



Statements of Cash Flow (in \$000s)

For the periods ended December 31
(see note 2 in the generic notes)

	2022
CASH FLOWS FROM OPERATING ACTIVITIES	
Increase (decrease) in NAV	\$ 710
ADJUSTMENTS TO RECONCILE NET CASH PROVIDED BY (USED IN) OPERATIONS	
Interest for distribution purposes	–
Non-cash dividends	–
Non-cash distributions from underlying funds	–
Net realized loss (gain) on investments	(388)
Change in unrealized loss (gain) on investments	(635)
(Increase) decrease in accrued receivables	(375)
Increase (decrease) in accrued payables	16
(Increase) decrease in margin accounts	(2 035)
Cost of investments purchased*	(32 219)
Proceeds from sale and maturity of investments*	29 336
NET CASH PROVIDED BY (USED IN) OPERATING ACTIVITIES	(5 590)
CASH FLOWS FROM FINANCING ACTIVITIES	
Proceeds from issue of redeemable units*	12 959
Cash paid on redemption of redeemable units*	–
Distributions paid to holders of redeemable units	–
NET CASH PROVIDED BY (USED IN) FINANCING ACTIVITIES	\$ 12 959
Net increase (decrease) in cash for the period	7 369
Cash (bank overdraft), beginning of period	–
CASH (BANK OVERDRAFT), END OF PERIOD	\$ 7 369
Interest received (paid) [†]	\$ 706
Income from investment trusts received (paid) ^{†‡}	\$ –
Dividends received (paid) ^{†‡}	\$ –

* Excludes in-kind transactions.

† Classified as part of operating activities.

‡ Net of withholding taxes, if applicable.



BLUEBAY HIGH YIELD ASSET-BACKED CREDIT FUND (CANADA)

formerly, BlueBay High Yield Structured Credit Fund (Canada)

Statements of Changes in NAV *(in \$000s)*

For the periods ended December 31 (see note 2 in the generic notes)	Series F	Series O	Total
	2022	2022	2022
NAV AT BEGINNING OF PERIOD	\$ –	\$ –	\$ –
INCREASE (DECREASE) IN NAV	–	710	710
Early redemption fees	–	–	–
Proceeds from redeemable units issued	1	43 247	43 248
Reinvestments of distributions to holders of redeemable units	–	850	850
Redemption of redeemable units	–	–	–
NET INCREASE (DECREASE) FROM REDEEMABLE UNIT TRANSACTIONS	1	44 097	44 098
Distributions from net income	–	(850)	(850)
Distributions from net gains	–	–	–
Distributions from capital	–	–	–
TOTAL DISTRIBUTIONS TO HOLDERS OF REDEEMABLE UNITS	–	(850)	(850)
NET INCREASE (DECREASE) IN NAV	1	43 957	43 958
NAV AT END OF PERIOD	\$ 1	\$ 43 957	\$ 43 958



General information (see note 1 in the generic notes)

The Fund seeks to provide returns comprised of interest income and modest capital appreciation by investing primarily in structured credit securities, which are asset-backed debt securities. The Fund may engage in borrowing and/or derivatives for investment purposes.

The Fund was started March 21, 2022.

Financial instrument risk and capital management (see note 5 in the generic notes)

Credit risk (%)

The table below summarizes the Fund's credit risk exposure grouped by credit ratings as at:

Rating	December 31 2022
AAA	12.1
AA	3.9
A	12.8
BBB	45.6
BB	22.7
B	2.9
Total	100.0

Concentration risk (%)

The table below summarizes the Fund's investment exposure (after consideration of derivative products, if any) as at:

Investment mix	December 31 2022
Loans	48.5
Mortgage-Backed Securities	33.9
Cash/Other	17.6
Total	100.0

Interest rate risk (%)

The table below summarizes the Fund's exposure to interest rate risk by remaining term to maturity as at:

Term to maturity	December 31 2022
Less than 1 year	–
1 – 5 years	–
5 – 10 years	17.5
> 10 years	82.5
Total	100.0

As at December 31, 2022, had prevailing interest rates risen or lowered by 1%, with all other factors kept constant, the Fund's NAV may have decreased or increased, respectively, by approximately 3.6%. In practice, actual results could differ from this sensitivity analysis and the difference could be material.

Currency risk (% of NAV)

Since the currency risk of the Fund has been hedged using foreign exchange contracts, the Fund has minimal sensitivity to changes in foreign exchange rates.

Fair value hierarchy (\$000s except % amounts) (see note 3 in the generic notes)

The following is a summary of the inputs used as of December 31, 2022.

December 31, 2022	Level 1	Level 2	Level 3	Total
Equities	–	–	–	–
Underlying funds	–	–	–	–
Fixed-income and debt securities	–	36 249	–	36 249
Short-term investments	–	–	–	–
Derivatives – assets	12	335	–	347
Derivatives – liabilities	(11)	(1 436)	–	(1 447)
Total financial instruments	1	35 148	–	35 149
% of total portfolio	–	100.0	–	100.0

For the period ended December 31, 2022, there were no transfers of financial instruments between Level 1, Level 2 and Level 3.

Management fees and administration fees (see note 8 in the generic notes)

Management fees and administration fees of each series of the Fund are payable to RBC GAM and calculated at the following annual percentages, before GST/HST, of the daily NAV of each series of the Fund.

	Management fees	Administration fees
Series F	0.90%	0.10%
Series O	n/a*	0.10%

* Series O unitholders pay a negotiated management fee directly to RBC GAM for investment-counselling services.



**Investments by related parties
(\$000s except unit amounts)**

Royal Bank of Canada, or one of its subsidiaries, held the following investments in the Fund as at:

	December 31 2022
Units held	
Series F	102
Series O	4 412 367
Value of all units	43 955

Taxes (\$000s) (see note 6 in the generic notes)

The Fund had no capital or non-capital losses as at December 31, 2022.

Redeemable units (000s)

There is no limitation on the number of units available for issue. Units are purchased and redeemed at the NAV per unit.

For the periods ended December 31
(see note 2 in the generic notes)

	2022
Series F	
Opening units	–
Issued number of units	–
Reinvested number of units	–
Redeemed number of units	–
Ending number of units	–
Series O	
Opening units	–
Issued number of units	4 324
Reinvested number of units	88
Redeemed number of units	–
Ending number of units	4 412

**Offsetting financial assets and liabilities (\$000s)
(see note 3 in the generic notes)**

The following is a summary of the amounts for which the Fund has a legal right to offset in the event of default, insolvency or bankruptcy. “Net amount” represents the impact to the Fund if all set-off rights were to be exercised.

December 31, 2022	Assets	Liabilities
Gross amounts – assets (liabilities)	335	(1 436)
Amounts set-off in the Statements of Financial Position	–	–
Net amounts presented in the Statements of Financial Position	335	(1 436)
Related amounts not set-off	(245)	245
Collateral (received) pledged	–	43
Net amount	90	(1 148)

1. The Funds

The funds (“Fund” or “Funds”) are open-ended mutual fund trusts governed by the laws of the Province of British Columbia or Ontario and governed by a Master Declaration of Trust. RBC GAM is the manager, portfolio manager, distributor and one of the registrars of the Funds and its head office is located at 155 Wellington Street West, 22nd Floor, Toronto, Ontario. RBC GAM is also the trustee of those Funds governed by the laws of the Province of Ontario. These financial statements were approved for issuance by the Board of Directors of RBC GAM on March 9, 2023.

The Funds may issue an unlimited number of units in some or all of Series A, Series I, Series N, Series E, Series O, Series OL and Series P.

Series A, Series I, Series E, Series O and Series OL units are only available to large private or institutional investors as may be determined from time to time on a case-by-case basis. Series N and Series P units are only available to related funds. Series O and Series OL units may only be purchased, switched or redeemed through RBC GAM or in certain circumstances, Phillips, Hager & North Investment Funds Ltd.

2. Financial year

The information provided in these financial statements and notes thereto is as at December 31, 2022 and December 31, 2021, as applicable, and for the 12-month periods ended December 31, 2022 and December 31, 2021, as applicable, except for Funds or series established during either period, in which case the information for the Fund, or series, is provided for the period from the start date as described in the Notes to Financial Statements – Fund Specific Information of the Fund.

3. Summary of significant accounting policies

These financial statements have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (“IFRS”). The significant accounting policies of the Funds are as follows:

Classification and Measurement of Financial Assets, Liabilities and Derivatives Each of the Funds classifies its investment portfolio based on the business model for managing the portfolio and the contractual cash flow characteristics. The investment portfolio of financial assets and liabilities is managed and performance is evaluated on a fair value basis. The contractual cash flows of the Funds’ debt securities that are solely principal and interest are

neither held for the purpose of collecting contractual cash flows nor held both for collecting contractual cash flows and for sale. The collection of contractual cash flows is only incidental to achieving the Funds’ business model objectives. Consequently, all investments are measured at fair value through profit and loss (“FVTPL”). Derivative assets and liabilities are also measured at FVTPL.

The Funds’ obligation for net assets attributable to holders of redeemable units represents a financial liability and is measured at the redemption amount, which approximates fair value as of the reporting date. All other financial assets and liabilities are measured at amortized cost.

Offsetting Financial Assets and Liabilities In the normal course of business, the Funds may enter into various International Swaps and Derivatives Association master netting agreements or other similar arrangements with certain counterparties that allow for related amounts to be offset in certain circumstances, such as bankruptcy or termination of contracts. Offsetting information, where applicable, is presented in the Notes to Financial Statements – Fund Specific Information.

Collateral received represents amounts held by a counterparty or custodian on behalf of the Funds and accordingly not presented in the Statements of Financial Position. Collateral pledged represents amounts held by the Funds’ custodian/counterparty on behalf of the counterparty and can be in the form of cash and securities. Cash pledged as collateral is included in the Statements of Financial Position, while securities pledged as collateral are identified on the respective Fund’s Schedule of Investment Portfolio.

Classification of Redeemable Units The Funds have multiple features across the different series of the Funds. Consequently, the Funds’ outstanding redeemable units are classified as financial liabilities in accordance with the requirements of IAS 32 Financial Instruments: Presentation.

Unconsolidated Structured Entities The Funds may invest in other Funds and exchange-traded funds (“ETFs”) managed by the manager or an affiliate of the manager (“sponsored funds”) and may invest in other funds and ETFs managed by unaffiliated entities (“unsponsored funds”); collectively, “underlying funds.” The underlying funds are determined to be unconsolidated structured entities, as decision making in the underlying fund is not governed by the voting rights or other similar rights held by the Fund. The investments in underlying funds are subject to the terms and conditions of

December 31, 2022

the offering documents of the respective underlying funds and are susceptible to market price risk arising from uncertainties about future values of those underlying funds. The underlying funds' objectives are generally to achieve long-term capital appreciation and/or current income by investing in a portfolio of securities and other funds in line with each of their documented investment strategies. The underlying funds apply various investment strategies to accomplish their respective investment objectives.

The underlying funds finance their operations by issuing redeemable units which are puttable at the unitholder's option, and entitle the unitholder to a proportional stake in the respective underlying funds' NAV.

The Funds do not consolidate their investment in underlying funds but account for these investments at fair value. The manager has determined that the Funds are investment entities in accordance with IFRS 10 Consolidated Financial Statements, since the Funds meet the following criteria:

- (i) The Funds obtain capital from one or more investors for the purpose of providing those investors with investment management services,
- (ii) The Funds commit to their investors that their business purpose is to invest funds solely for the returns from capital appreciation, investment income or both, and
- (iii) The Funds measure and evaluate the performance of substantially all of their investments on a fair value basis.

Therefore, the fair value of investments in the underlying funds is included in the Schedule of Investment Portfolio and included in "Investments at fair value" in the Funds' Statements of Financial Position. The change in fair value of the investment held in the underlying funds is included in "Change in unrealized gain (loss) on investments" in the Statements of Comprehensive Income.

Certain Funds may invest in mortgage-related or other asset-backed securities. These securities include commercial mortgage-backed securities, asset-backed securities, collateralized debt obligations and other securities that directly or indirectly represent a participation in, or are securitized by and payable from, mortgage loans on real property. Mortgage-related securities are created from pools of residential or commercial mortgage loans while asset-backed securities are created from many types of assets, including auto loans, credit card receivables, home equity loans and

student loans. The Funds account for these investments at fair value. The fair value of such securities, as disclosed in the Schedule of Investment Portfolio, represents the maximum exposure to losses at that date.

Determination of Fair Value The fair value of a financial instrument is the amount at which the financial instrument could be exchanged in an arm's-length transaction between knowledgeable and willing parties under no compulsion to act. In determining fair value, a three-tier hierarchy based on inputs is used to value the Funds' financial instruments. The hierarchy of inputs is summarized below:

Level 1 – quoted prices (unadjusted) in active markets for identical assets or liabilities;

Level 2 – inputs other than quoted prices included in Level 1 that are observable for the asset or liability, either directly (i.e., as prices) or indirectly (i.e., derived from prices), including broker quotes, vendor prices, vendor fair value factors and prices of underlying funds that are not daily traded; and

Level 3 – inputs for the asset or liability that are not based on observable market data (unobservable inputs).

Changes in valuation methods may result in transfers into or out of an investment's assigned level.

The three-tier hierarchy of investments and derivatives is included in Notes to Financial Statements – Fund Specific Information.

Investments and derivatives are recorded at fair value, which is determined as follows:

Equities – Common shares and preferred shares are valued at the closing price as recorded by the security exchange on which the security is principally traded. In circumstances where the closing price is not within the bid-ask spread, management will determine the points within the bid-ask spread that are most representative of the fair value.

Fixed-Income and Debt Securities – Bonds, mortgage-backed securities, loans, debentures and other debt securities are valued at the mid price quoted by major dealers or independent pricing vendors in such securities.

NHA-approved mortgages are valued at an amount which produces a yield equivalent to the prevailing rate of return on mortgages of similar type and term.

December 31, 2022

Short-Term Investments – Short-term investments are valued at cost plus accrued interest, which approximates fair value.

Options – Options give the purchaser the right, but not the obligation, to buy (call) or sell (put) an underlying security or financial instrument at an agreed exercise or strike price during the specified period or on a specified date.

Listed options are valued at the closing price on the recognized exchange on which the option is traded. In circumstances where the closing price is not within the bid-ask spread, management will determine the points within the bid-ask spread that are most representative of the fair value.

Options purchased and options written (sold) are recorded as investments in the Statements of Financial Position. These investments are reported at fair value in the Statements of Financial Position, and unrealized gain or loss at the close of business on each valuation date is recorded in “Change in unrealized gain (loss) on investments” in the Statements of Comprehensive Income.

When an option is exercised and the underlying securities are acquired or delivered, the acquisition cost or sale proceeds are adjusted by the amount of the premium. When an option is closed the Fund will realize a gain or loss equal to the difference between the premium and the cost to close the position. When an option expires, gains or losses are realized equivalent to the amount of premiums received or paid, respectively. The net realized gains (losses) on written and purchased options are included in the Statements of Comprehensive Income in “Net realized gain (loss) on investments.”

Warrants – Warrants are valued using a recognized option pricing model, which includes factors such as the terms of the warrant, time value of money and volatility inputs that are significant to such valuation.

Forward Contracts – Forward contracts are valued at the gain or loss that would arise as a result of closing the position at the valuation date. The receivable/payable on forward contracts is recorded separately in the Statements of Financial Position. Any unrealized gain or loss at the close of business on each valuation date is recorded as “Change in unrealized gain (loss) on investments” and realized gain or loss on foreign exchange contracts and realized gain or loss on bond forwards are included in “Derivative income (loss)” in the Statements of Comprehensive Income.

Futures Contracts – Futures contracts entered into by the Funds are financial agreements to purchase or sell a financial instrument at a contracted price on a specified future date. However, the Funds do not intend to purchase or sell the financial instrument on the settlement date; rather, they intend to close out each futures contract before settlement by entering into equal, but offsetting, futures contracts. Futures contracts are valued at the gain or loss that would arise as a result of closing the position at the valuation date. Any gain or loss at the close of business on each valuation date is recorded as “Derivative income (loss)” in the Statements of Comprehensive Income. The receivable/payable on futures contracts is recorded separately in the Statements of Financial Position.

Total Return Swaps – A total return swap is an agreement by which one party makes payments based on a set rate, either fixed or variable, while the other party makes payments based on the return of an underlying asset, which includes both the income it generates and any capital gains. Total return swap contracts are marked to market daily based upon quotations from the market makers and the change in value, if any, is recorded in “Change in unrealized gain (loss) on investments” in the Statements of Comprehensive Income. When the swap contract is terminated early, the Fund records a realized gain or loss equal to the difference between the current net present value and the executed net present value in “Derivative income (loss)” in the Statements of Comprehensive Income. Unrealized gains and losses are recorded as “Receivable on open swap contracts” or “Payable on open swap contracts” in the Statements of Financial Position, as applicable. The risks of total return swap contracts include changes in market conditions and the possible inability of the counterparty to fulfill its obligations under the agreement.

Interest Rate Swap Contracts – Interest rate swaps are agreements between two parties to exchange periodic interest payments based on a notional principal amount. The net periodic payments received or paid from interest rate swap contracts are recorded as “Interest for distribution purposes” in the Statements of Comprehensive Income. Payments received or paid when the Fund enters into the contract are recorded as an asset or liability in the Statements of Financial Position. When the contract is terminated or expires, the payments received or paid are recorded as “Derivative income (loss)” in the Statements of Comprehensive Income. Interest rate swap contracts are valued based upon quotations from independent sources.

December 31, 2022

Credit Default Swap Contracts – Credit default swaps are agreements between a protection buyer and protection seller. The protection buyer pays a periodic fee in exchange for a payment by the protection seller contingent on the occurrence of a credit event, such as a default, bankruptcy or restructuring, with respect to a referenced entity. Periodic fees paid or received are recorded as “Interest for distribution purposes” in the Statements of Comprehensive Income. When the contract is terminated or expires, the payments received or paid are recorded as “Derivative income (loss)” in the Statements of Comprehensive Income. Credit default swap contracts are valued based on quotations from independent sources.

Cross-Currency Swaps – A cross-currency swap is an agreement between two parties to exchange interest payments and principals denominated in two different currencies. Cross-currency swap contracts are marked to market daily based upon quotations from the market makers and the change in value, if any, is recorded in “Change in unrealized gain (loss) on investments” in the Statements of Comprehensive Income. When the swap contract is terminated early, the Fund records a realized gain or loss equal to the difference between the current net present value and the executed net present value in “Derivative income (loss)” in the Statements of Comprehensive Income. Unrealized gains and losses are recorded as “Receivable on open swap contracts” or “Payable on open swap contracts” in the Statements of Financial Position. The risks of cross-currency swap contracts include changes in market conditions and the possible inability of the counterparty to fulfill its obligations under the agreement.

Securities Sold Short – Certain Funds may enter into short sales transactions. Short sales are transactions in which a Fund sells an investment that it may not own. A Fund may make short sales of investments (i) to offset potential declines in long positions in similar securities, (ii) to increase the flexibility of the Fund, (iii) for investment return, (iv) as part of a risk arbitrage strategy, and (v) as part of its overall portfolio management strategies involving the use of derivative instruments. When a Fund engages in a short sale, it may borrow the security sold short and deliver it to the counterparty. Securities sold short are reflected as “Investments in securities sold short” on the Statements of Financial Position. A Fund will ordinarily have to pay a fee or premium to borrow a security and be obligated to repay the lender of the security any dividend or interest that accrues on

the security during the period of the loan. Such fees payable, as applicable, are reflected as “Stock loan fee payable” on the Statements of Financial Position. The fee incurred is reflected as “Stock loan fee” on the Statements of Comprehensive Income. Dividends payable on such securities, as applicable, are reflected as “Dividends payable on short sales” on the Statements of Financial Position. Dividends on such investments, if any, are reflected as “Dividends on short sales” on the Statements of Comprehensive Income.

Underlying Funds – Underlying funds that are not exchange-traded funds are valued at their respective NAV per unit from fund companies on the relevant valuation dates and underlying funds that are exchange-traded funds are valued at market close on the relevant valuation dates.

Fair Valuation of Investments – The Funds have procedures to determine the fair value of securities and other financial instruments for which market prices are not readily available or which may not be reliably priced. Procedures are in place to determine the fair value of foreign securities traded in countries outside of North America daily to avoid stale prices and to take into account, among other things, any significant events occurring after the close of a foreign market.

Management also has procedures where the Funds primarily employ a market-based approach, which may use related or comparable assets or liabilities, NAV per unit (for exchange-traded funds), recent transactions, market multiples, book values and other relevant information for the investment to determine its fair value. The Funds may also use an income-based valuation approach in which the anticipated future cash flows of the investment are discounted to calculate fair value. Discounts may also be applied due to the nature or duration of any restrictions on the disposition of the investments, but only if they arise as a feature of the instrument itself. Due to the inherent uncertainty of valuations of such investments, the fair values may differ significantly from the values that would have been used had an active market existed.

All security valuation techniques are periodically reviewed by the Valuation Committee (“VC”) of the manager and are approved by the manager. The VC provides oversight of the Funds’ valuation policies and procedures.

Cash Cash is comprised of cash and deposits with banks and is recorded at amortized cost. The carrying amount of cash approximates its fair value because it is short term in nature.

December 31, 2022

Margin Margin accounts represent margin deposits held with brokers in respect of derivatives contracts.

Functional Currency The Funds, with the exceptions below, have their subscriptions, redemptions and performance denominated in Canadian dollars and, consequently, the Canadian dollar is the functional currency for the Funds. RBC Alpha Plus U.S. Equity Fund and RBC QUBE Market Neutral World Equity Fund (collectively, the “USD Funds”) have their subscriptions, redemptions and performance denominated in U.S. dollars and, consequently, the U.S. dollar is the functional currency for these Funds.

Foreign Exchange The value of investments and other assets and liabilities in foreign currencies is translated into Canadian dollars (U.S. dollars in the case of the USD Funds) at the rate of exchange on each valuation date. Gains/losses on foreign cash balances are included in “Net gain (loss) on foreign cash balances” in the Statements of Comprehensive Income. Purchases and sales of investments, income and expenses are translated at the rate of exchange prevailing on the respective dates of such transactions. Realized foreign exchange gains/losses on spot and forward currency contracts are included in “Derivative income (loss)” in the Statements of Comprehensive Income.

Valuation of Series A different NAV is calculated for each series of units of a Fund. The NAV of a particular series of units is computed by calculating the value of the series’ proportionate share of the assets and liabilities of the Fund common to all series less the liabilities of the Fund attributable only to that series. Expenses directly attributable to a series are charged to that series. Other expenses are allocated proportionately to each series based upon the relative NAV of each series. Expenses are accrued daily.

Investment Transactions Investment transactions are accounted for as of the trade date. Stock loan fees and transaction costs, such as brokerage commissions, incurred by the Funds are recorded in the Statements of Comprehensive Income for the period. The unrealized gain and loss on investments is the difference between fair value and average cost for the period. The basis of determining the cost of portfolio assets, and realized and unrealized gains and losses on investments, is average cost which does not include amortization of premiums or discounts on fixed-income and debt securities with the exception of zero coupon bonds and short-term investments.

Income Recognition Dividend income is recognized on the ex-dividend date and interest for distribution purposes is coupon interest recognized on an accrual basis and/or imputed interest on zero coupon bonds. “Income from investment trusts” includes income from underlying funds and other trusts. Any premiums paid or discounts received on the purchase of zero coupon bonds are amortized. Interest payments made by the Funds to counterparties on the payable leg of derivative contracts are recorded as “Interest expense” in the Statements of Comprehensive Income.

Increase (Decrease) in NAV per Unit Increase (decrease) in NAV per unit in the Statements of Comprehensive Income represents the increase (decrease) in net assets attributable to holders of redeemable units by series, divided by the average units outstanding per series during the period.

Early Redemption Fees Early redemption fees (short-term trading fees) are paid directly to a Fund and are designed to deter excessive trading and its associated costs. With the exception of money market funds, a Fund may apply a fee of 2% of the current value of units if the unitholder redeems or switches out units within seven days of purchasing or previously switching into a Fund. These amounts are included in the Statements of Changes in NAV.

Prepaid Subscriptions Prepaid subscriptions represent amounts received from unitholders for subscriptions with an effective date after the period end date.

Foreign Currencies The following is a list of abbreviations used in the Schedule of Investment Portfolio:

AUD – Australian dollar	INR – Indian rupee
BRL – Brazilian real	JPY – Japanese yen
CAD – Canadian dollar	KRW – South Korean won
CHF – Swiss franc	MXN – Mexican peso
CLP – Chilean peso	MYR – Malaysian ringgit
COP – Colombian peso	NOK – Norwegian krone
CZK – Czech koruna	NZD – New Zealand dollar
DKK – Danish krone	PLN – Polish zloty
EUR – Euro	SEK – Swedish krona
GBP – Pound sterling	SGD – Singapore dollar
HKD – Hong Kong dollar	THB – Thailand baht
HUF – Hungarian forint	USD – United States dollar
IDR – Indonesian rupiah	ZAR – South African rand

In-Kind Transactions and Switches Between Different Series of the Same Fund In accordance with IAS 7, the Funds exclude non-cash transactions from their operating and financing activities within the Statements of Cash Flow. The primary differences between amounts issued and redeemed within the Statements of Changes in NAV and the

December 31, 2022

Statements of Cash Flow relate to in-kind transactions and switches between series of the same Fund. Similarly, the “Cost of investments purchased” and “Proceeds from sale and maturity of investments” within the Statements of Cash Flow appropriately exclude in-kind transactions.

4. Critical accounting judgments and estimates

The preparation of financial statements requires the use of judgment in applying the Funds’ accounting policies and making estimates and assumptions about the future. The following discusses the most significant accounting judgments and estimates that management has made in preparing the financial statements.

Fair value measurement of securities not quoted in an active market

The Funds have established policies and control procedures that are intended to ensure these estimates are well controlled, independently reviewed and consistently applied from period to period. The estimates of the value of the Funds’ assets and liabilities are believed to be appropriate as at the reporting date.

The Funds may hold financial instruments that are not quoted in active markets. Note 3 discusses the policies used by management for the estimates used in determining fair value.

5. Financial instrument risk and capital management

RBC GAM is responsible for managing each Fund’s capital, which is its NAV and consists primarily of its financial instruments.

A Fund’s investment activities expose it to a variety of financial risks. RBC GAM seeks to minimize potential adverse effects of these risks on a Fund’s performance by employing professional, experienced portfolio managers, daily monitoring of the Fund’s holdings and market events, diversifying its investment portfolio within the constraints of its investment objectives and, in some cases, periodically hedging certain risk exposures through the use of derivatives. To assist in managing risks, RBC GAM also uses internal guidelines, maintains a governance structure that oversees each Fund’s investment activities and monitors compliance with the Fund’s investment strategies, internal guidelines and securities regulations.

The financial markets experienced significant volatility as a result of the developing COVID-19 global pandemic. The effects of the pandemic and its impact on individual companies, nations and the market in general can not necessarily be foreseen at the present time and may have an

adverse impact on the financial performance of the Funds. The impact of the pandemic may be short-term or may last for an extended period of time.

In February 2022, Russian forces invaded Ukraine, resulting in an armed conflict and economic sanctions on Russia. Price volatility, trading restrictions, including the potential for extended halting of Russian market trading, and general default risk related to Russian securities may have an adverse impact on the financial performance of a Fund. The manager is actively monitoring the situation.

Financial instrument risk, as applicable to a Fund, is disclosed in its Notes to Financial Statements – Fund Specific Information. These risks include a Fund’s direct risks and pro rata exposure to the risks of underlying funds, as applicable.

Liquidity risk

Liquidity risk is the possibility that investments in a Fund cannot be readily converted into cash when required. A Fund may be exposed to daily, weekly or monthly cash redemptions of redeemable units. Liquidity risk is managed by investing the majority of a Fund’s assets in investments that are traded in an active market and that can be readily disposed. In addition, a Fund aims to retain sufficient cash and cash equivalent positions to maintain liquidity. All non-derivative financial liabilities, other than redeemable units, are due within 90 days.

Credit risk

Credit risk is the risk that a loss could arise from a security issuer or counterparty not being able to meet its financial obligations. The carrying amount of investments and other assets represents the maximum credit risk exposure as disclosed in a Fund’s Statements of Financial Position. The Funds measure credit risk and expected credit losses using probability of default, exposure at default and loss given default. Management considers both historical analysis and forward-looking information in determining any expected credit loss. All other receivables, amounts due from brokers, cash, margin and short-term deposits are held with counterparties with a credit rating of BBB- or higher. Management considers the probability of default to be close to zero as the counterparties have a strong capacity to meet their contractual obligations in the near term. As a result, no loss allowance has been recognized based on 12-month expected credit losses as any such impairment would be wholly insignificant to the Funds. The fair value of

fixed-income and debt securities includes a consideration of the creditworthiness of the debt issuer. Credit risk exposure to over-the-counter derivative instruments is based on a Fund's unrealized gain on the contractual obligations with the counterparty. Credit risk exposure is mitigated for those Funds participating in a securities lending program (see note 7). RBC GAM monitors each Fund's credit exposure and counterparty ratings daily.

Concentration risk

Concentration risk arises as a result of net financial instrument exposures to the same category, such as geographical region, asset type, industry sector or market segment. Financial instruments in the same category have similar characteristics and may be affected similarly by changes in economic or other conditions.

Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the fair value of a Fund's interest-bearing investments will fluctuate due to changes in market interest rates. The value of fixed-income and debt securities, such as bonds, debentures, mortgages or other income-producing securities, is affected by interest rates. Generally, the value of these securities increases if interest rates fall and decreases if interest rates rise.

Certain Funds trade in debt securities, some of which are variable rate and have an inter-bank linked interest rate. Such debt securities may potentially be transitioned to an alternative benchmark before the Funds dispose of their investments. The impact of this transition, if any, will be captured in the change in fair value of these investments and is not expected to be significant to each Fund.

Currency risk

Currency risk is the risk that the value of investments denominated in currencies, other than the functional currency of a Fund, will fluctuate due to changes in foreign exchange rates. The value of investments denominated in a currency other than the functional currency is affected by changes in the value of the functional currency in relation to the value of the currency in which the investment is denominated. When the value of the functional currency falls in relation to foreign currencies, then the value of the foreign investments rises. When the value of the functional currency rises, the value of the foreign investments falls. The currency risk as disclosed in the Fund Specific Information in the Notes to Financial Statements represents the monetary and non-monetary foreign exchange exposure of a Fund.

Other price risk

Other price risk is the risk that the value of financial instruments will fluctuate as a result of changes in market prices (other than those arising from interest rate or currency risk), whether caused by factors specific to an individual investment, its issuer, or all factors affecting all instruments traded in a market or market segment.

Short sales entail certain risks, including the risk that a short sale of a security may expose a Fund to losses if the value of the security increases. A short sale creates the risk of a theoretically unlimited loss, in that the price of the underlying security could theoretically increase without limit, thus increasing the cost to the Fund of buying those securities to cover the short position. In addition, a short sale by a Fund requires the Fund to borrow securities in order that the short sale may be transacted. There is no assurance that the lender of the securities will not require the security to be paid back by a Fund before the Fund wants to do so, possibly requiring the Fund to borrow the security elsewhere or purchase the security on the market at an unattractive price. Moreover, the borrowing of securities entails the payment of a borrowing fee. The borrowing fee may increase during the borrowing period, adding to the expense of the short sale strategy. There is also no guarantee that the securities sold short can be repurchased by a Fund due to supply and demand constraints in the equity markets. Finally, in order to maintain the appropriate ratios between the long portfolio and the short portfolio of a Fund, the Manager may be required to buy or sell short securities at unattractive prices. The maximum risk resulting for financial instruments held long is determined by the fair value of the instrument.

6. Taxes

The Funds qualify as mutual fund trusts or unit trusts under the *Income Tax Act* (Canada). In general, the Funds are subject to income tax; however, no income tax is payable on net income and/or net realized capital gains which are distributed to unitholders. Since the Funds do not record income taxes, the tax benefit of capital and non-capital losses has not been reflected in the Statements of Financial Position as a deferred income tax asset. In addition, for mutual fund trusts, income taxes payable on net realized capital gains are refundable on a formula basis when units of the Funds are redeemed. It is the intention of the Funds to pay out all net income and realized capital gains each year so that the Funds will not be subject to income taxes. Accordingly, no provision for income taxes is recorded.

December 31, 2022

Capital losses are available to be carried forward indefinitely and applied against future capital gains. Non-capital losses may be carried forward to reduce future taxable income for up to 20 years.

7. Securities lending revenue

Certain of the Funds lend portfolio securities from time to time in order to earn additional income. Income from securities lending is included in the Statements of Comprehensive Income of a Fund. Each such Fund will have entered into a securities lending program with its custodian, RBC Investor Services Trust ("RBC IS"). The aggregate market value of all securities loaned by a Fund cannot exceed 50% of the assets of a Fund. The Fund receives collateral, with an approved credit rating of at least A, of at least 102% of the value of securities on loan. The Fund is indemnified by RBC IS for any collateral credit or market loss. As such, the credit risk associated with securities lending is considered minimal.

8. Administrative and other related-party transactions

Manager and Portfolio Manager

RBC GAM is an indirect wholly owned subsidiary of Royal Bank of Canada ("Royal Bank"). RBC GAM is the manager and portfolio manager of the Funds. RBC GAM is responsible for the Funds' day-to-day operations, provides investment advice and portfolio management services to the Funds and appoints distributors for the Funds. RBC GAM is paid a management fee by the Funds as compensation for its services. The management fee is calculated and accrued daily as a percentage of the NAV of each series of units of the Funds. No management fees are paid by the Funds with respect to Series O and Series OL units. Series O and Series OL unitholders pay a negotiated fee directly to RBC GAM for investment-counselling services. As described in the Notes to Financial Statements – Fund Specific Information of the Fund, for certain Funds, RBC GAM is also paid performance fees. Performance fees are calculated and accrued on the last business day of each month and are payable to RBC GAM on the last business day of each year prior to giving effect to redemptions on such date.

The Funds pay a fixed administration fee to RBC GAM. The fixed administration fee is calculated and accrued daily as a percentage of the NAV of each series of units of the Funds. RBC GAM in turn pays certain operating expenses of the Funds. These expenses include regulatory filing fees and other day-to-day operating expenses including, but not

limited to, recordkeeping, accounting and fund valuation costs, custody fees, audit and legal fees and the costs of preparing and distributing annual and interim reports, statements and investor communications.

Notwithstanding the fixed administration fee, the Funds also pay certain operating expenses directly, including any costs and expenses of the Independent Review Committee ("IRC") of the Funds that are not related to annual fees, meeting fees and reimbursement for expenses to members of the IRC, the cost of any new government or regulatory requirements introduced and any borrowing costs (collectively, "other fund costs"), and taxes (including, but not limited to, GST/HST). RBC GAM, not the Funds, is responsible for the costs related to annual fees, meeting fees and reimbursement for expenses to members of the IRC. Other fund costs will be allocated proportionately to each series based upon the relative NAV of each series. RBC GAM may, in some years and in certain cases, absorb a portion of operating expenses. The decision to absorb the operating expenses is reviewed annually and determined at the discretion of RBC GAM, without notice to unitholders.

Certain Funds may invest in units of other Funds managed by RBC GAM or its affiliates ("underlying funds"). A Fund will not invest in units of an underlying fund if the Fund would be required to pay any management or incentive fees in respect of that investment that a reasonable person would believe duplicates a fee payable by the underlying fund for the same service. To the extent a Fund invests in underlying funds managed by RBC GAM or its affiliates, the fees and expenses payable by the underlying funds are in addition to the fees and expenses payable by the Fund. However, a Fund may only invest in one or more underlying funds provided that no management fees or incentive fees are payable that would duplicate a fee payable by the underlying fund for the same service. The Fund's ownership interest in underlying funds is disclosed in the Notes to Financial Statements – Fund Specific Information.

RBC GAM or its affiliates may earn fees and spreads in connection with various services provided to, or transactions with, the Funds, such as banking, brokerage, securities lending, foreign exchange and derivatives transactions. RBC GAM or its affiliates may earn a foreign exchange spread when unitholders switch between series of funds denominated in different currencies. The Funds also maintain bank accounts and overdraft provisions with Royal Bank for which Royal Bank may earn a fee. Affiliates of RBC GAM that provide

services to the Funds in the course of their normal business, all of which are wholly owned subsidiaries of Royal Bank of Canada, are discussed below.

Distributors

RBC GAM and RBC Dominion Securities Inc. are principal distributors of, or may distribute certain series of units of, the Funds.

Sub-Advisors

BlueBay Asset Management LLP is the sub-advisor of the BlueBay Total Return Credit Fund (Canada), the BlueBay High Yield Asset-Backed Credit Fund (Canada) and the BlueBay High Grade CLO Fund (CAD Hedged). BlueBay Asset Management LLP and RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. are the sub-advisors of the BlueBay CMBS Opportunities Fund (Canada). RBC GAM U.K. Ltd. is the sub-advisor of the RBC Global Equity Focus Pension Trust.

The sub-advisor earns a fee which is calculated and accrued daily as a percentage of the NAV of each series of units of the Funds. The sub-advisor is paid by the manager from the management fee paid by the Funds.

Trustee

RBC GAM is the trustee for the Funds governed by the laws of the Province of Ontario. RBC IS is the trustee for the Funds governed by the laws of the Province of British Columbia. The trustee holds title to the Funds' property on behalf of the unitholders. The trustee earns a fee, which is paid by the manager from the fixed administration fee paid by the Funds.

Custodian

Unless specifically addressed in the Fund Specific Information, RBC IS is custodian of the Funds and holds the assets of the Funds. RBC IS earns a fee as the custodian, which is paid by the manager from the fixed administration fee paid by the Funds.

Registrars

RBC GAM and RBC IS are the registrars of the Funds and keep records of who owns units of the Funds. The registrars earn a fee, which is paid by the manager from the fixed administration fee paid by the Funds.

Brokers and Dealers

The Funds have established or may establish standard brokerage agreements and dealing agreements at market rates with related parties such as RBC Dominion Securities Inc., RBC Capital Markets, LLC, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. and Royal Bank of Canada.

Securities Lending Agent

To the extent a Fund may engage in securities lending transactions, RBC IS may act as the Fund's securities lending agent. Any revenue earned on such securities lending is split between the Fund and the securities lending agent.

Mortgage Administrator Agent

Royal Bank administers mortgages on behalf of the Funds. Royal Bank earns a fee, which is paid by the manager from the fixed administration fee paid by the Funds.

Other Related-Party Transactions

Pursuant to applicable exemptive relief, the Funds relied on the standing instructions from the IRC with respect to one or more of the following transactions:

Related-Party Trading Activities

- (a) trades in securities of Royal Bank;
- (b) purchases of equity and debt securities from or sales of equity or debt securities to a related-party dealer, where it acted as principal; and

Inter-Fund Trading

- (c) purchases or sales of securities of an issuer from or to another investment fund or managed account managed by RBC GAM.

In addition, the Funds relied on standing instructions with respect to investments in securities of issuers for which a related-party dealer acted as an underwriter during the distribution of such securities and the 60-day period following the conclusion of such distribution of the underwritten securities to the public ("Related-Party Underwriting Activities").

These standing instructions require that the above transactions be conducted in accordance with RBC GAM policy and that RBC GAM advise the IRC of a material breach of any standing instruction. RBC GAM policy requires that an investment decision in respect of Related-Party Trading Activities or Related-Party Underwriting Activities: (i) is made free from any influence of Royal Bank or its associates or affiliates and without taking into account any consideration relevant to Royal Bank or its affiliates or associates, (ii) represents the business judgment of the portfolio manager, uninfluenced by considerations other than the best interests of the Funds, (iii) is in compliance with RBC GAM policies and procedures, and (iv) achieves a fair and reasonable result for the Funds. RBC GAM policy requires that an investment decision in respect of Inter-Fund Trading is in the best interests of each Fund.

9. Presentation changes in the financial statements

As a result of an accounting system change during the year ended December 31, 2022, the Funds have changed the presentation of certain items related to the cost of investments with accretion of discounts or premiums. In the current year, where applicable, the discount on short-term investments is now accreted into the cost of investments where previously such amounts were recorded as interest receivable. Additionally, the discount or premium related to convertible strip bonds is now accreted or amortized to the cost of investments. Comparatives have not been reclassified in the financial statements as the information required to achieve comparability is not available. As a result of this presentation change, amounts previously presented as "Change in unrealized gain (loss) on investments" are now presented as "Interest for distribution purposes" in the Statements of Comprehensive Income for convertible strip bonds, and there is a non-cash adjustment in the Statements of Cash Flow "Interest for distribution purposes", for the period ended December 31, 2022. Previously, such amounts were adjusted in the Statements of Cash Flow in "(Increase) decrease in accrued receivables" and "Proceeds from sale and maturity of investments", where applicable. There is no impact on Statements of Comprehensive Income as a result of the change in the presentation for the short-term investments.